

Les Cahiers du  CERMEOC

N° 22

LES PALESTINES DU QUOTIDIEN
LES ÉLECTIONS DE L'AUTONOMIE, JANVIER 1996

JEAN-FRANÇOIS LEGRAIN

Centre d'Études et de Recherches sur le Moyen-Orient Contemporain
1999

HÉBRON

LA CIRCONSCRIPTION

La circonscription d'Hébron d'aujourd'hui couvre la majeure partie du Jabal Al-Khalîl traditionnel néanmoins amputé de sa frange occidentale passée sous souveraineté israélienne après 1948 (1).

La ville

L'organisation des élections alors même que l'armée israélienne, à la différence des autres grandes cités de Cisjordanie (Jérusalem exclue), ne s'était pas encore retirée de la ville d'Hébron a fait de cette circonscription un cas à part comparable sous certains aspects à celui de Jérusalem (2).

La ville relevait ainsi du régime de la zone C prévu par l'Accord intérimaire quand ses alentours et les villages, eux-mêmes îlots dans la zone C, appartenaient à la zone B. Les mouvements des candidats et des populations comme les conditions de la campagne s'en sont dès lors trouvés profondément affectés. Les bureaux de la Commission des élections, exclus de la zone C, avaient par exemple été installés en dehors de la ville tandis que les passages entre zones étaient sujets à restrictions. Dans la ville même, les rassemblements publics n'ont été permis que dans 4 endroits (3 stades et le campus de l'Université islamique). Les colons sont eux-mêmes intervenus à plusieurs reprises contre des candidats ou leurs supporters. Le 14 janvier, enfin, Israël refusa la demande palestinienne que, le jour des élections, des policiers palestiniens en uniformes et en armes puissent être postés dans chaque bureau de vote de la ville provisoirement vidée de toute présence armée israélienne.

Bien des voix s'étaient alors élevées pour dénoncer l'organisation du scrutin sous occupation. Du coup, si Hébron constitue la plus importante circonscription par le nombre de ses inscrits et de ses bureaux de vote, les taux d'inscriptions sur les listes électorales et de participation au scrutin, comme à Jérusalem, sont les plus bas de toute la Palestine. Cette

1 - ABÛ BAKR, 1994 ; BEN-ARIEH, 1994 : 246-254 ; CUINET, 1896, t.2 : 676-680 ; DABBAGH, 1985, V/2 ; HARTMAN, 1883 : 142-146 ; MACALISTER & MASTERMAN, 1905 : 352-353 ; MAS^oODÏ & QIQ, 1987 ; SCHÖLCH, 1986 : 188-189, 234-238 ; SOCIN, 1879.

2 - L'accord de Taba, signé à Washington le 28 septembre 1995, prévoyait que le redéploiement de l'armée israélienne dans la ville aurait lieu fin mars 1996. Suite à des attentats islamistes en février 1996 et à l'approche des élections générales israéliennes, le gouvernement travailliste décida de repousser après le vote la mise en oeuvre des accords signés. Le nouveau gouvernement Likoud exigea ensuite l'entière renégociation du dossier et le nouvel accord ne fut signé que le 15 janvier 1997. Le centre-ville, soit 20% de la cité, demeure en zone C, Israël exigeant de conserver le contrôle de l'accès au Haram d'Abraham tout en assurant la protection des colons.

désaffection, cependant, n'est observable qu'en ville mais pas dans les campagnes. Du fait de ce manque d'enthousiasme de la cité à se faire inscrire sur les listes électorales, Hébron n'a constitué, avec 43 393 inscrits dans 67 bureaux, que 32,6% de ceux de la circonscription. Par son abstention massive, elle n'a ensuite contribué qu'à 23,6% des suffrages (3). Les villages, en contrecoup, avec 84 640 inscrits ont constitué 63,6% du corps électoral mais ont pesé pour plus de 73,5% des votants (4).

Les villages

À la différence de la Cisjordanie du nord morcelée en une multitude de *nāhiyya*-s de taille réduite, le Jabal Al-Khalīl ne comprenait qu'une immense *nāhiyya* aux côtés de 3 autres, beaucoup plus petites et dont la majorité des villages sont aujourd'hui situés (détruits) en Israël. La segmentarité n'est pourtant pas moins importante dans la région d'Hébron que dans celle de Tūlkarm ou de Naplouse. En Cisjordanie du nord, cependant, les rivalités entre *hamūla*-s se sont exprimées en oppositions locales fortes, parfois de type Qays/Yaman, débouchant sur une multitude de *nāhiyya*-s rivales et elles-mêmes mixtes du point de vue Qays/Yaman. Dans le Jabal Al-Khalīl, à l'inverse, les *hamūla*-s ont préféré jouer leurs rivalités au sein d'une même alliance qaysite néanmoins dotée de quelques sous-groupes, bases du découpage des *nāhiyya*-s de 1864 dans la région (5).

La *nāhiyya* d'Al-Khalīl correspondait à l'ancienne Al-Qaysiyya Al-Fawāqa traditionnellement soumise aux ʿAmrū, un clan venu du Hijāz via Karak en Transjordanie, et dont le siège était à Dūrā (6 322 inscrits en 1996). Avec 66 673 inscrits dans 125 bureaux de vote, ses villages constituaient 50,1% du corps électoral. L'analyse factorielle nous apprend néanmoins que cette ancienne *nāhiyya*, la plus étendue de Palestine, est traversée de solidarités contradictoires qui impliquent d'y dessiner 3 sous-ensembles géographiques. Le nord constitue un tout qui unit Banī Naʿīm (6), Chuyūkh, Halhūl (7) et Sʿīr (8), soit 18 490 inscrits et 13,9% du corps électoral. Un ensemble sud regroupe Dūrā, Dhāhirriyya, Idhnā, Sammūʿ et Taffūh soit 34 795 inscrits et 26,1% du total. Yattā, enfin, apparaît comme une entité en soi, distincte de ses voisins du sud, avec 13 388 inscrits représentant 10,1% du corps électoral.

L'ancienne Al-Qaysiyya Al-Tahāta se trouvait quant à elle disputée par 2 familles, d'où son autre nom de Bilād Al-ʿAzza wa-l-ʿUmla. Venus de la province égyptienne d'Al-Charqiyya et grands rivaux des ʿAmrū dans la région, les ʿAzza en contrôlaient la plus grande part depuis Bayt Jibrīn. La totalité de la *nāhiyya* de Bayt Jibrīn ayant été intégrée en Israël en 1948, une partie des ʿAzza ont trouvé refuge près de Bethléem dans le camp qui

3 - En dépit de son importance historique et démographique, Hébron n'a fait l'objet que de rares monographies. Lire, par exemple, ʿABD AL-RAHMĀN, Sd. ; JABBĀRA & *alii*, 1990 ; KARMON, 1975 ; KŪKĀLĪ, 1986 ; KUSHNER, 1997 ; SELICK, 1994. Voir aussi ʿALLŪCH, *Al-Kātib*, 5-6/1982, sur les relations entre la ville et Al-Karak en Jordanie.

4 - Certains bureaux villageois étaient en réalité des bureaux tribaux réservés, par exemple, aux Rammādīn (bureaux 203 et 204), Zawādiyīn et Faqīr (216), ou encore Kaʿābana (215).

5 - AHMAD, 1992 : 147-149.

6 - MASʿŪDĪ & MUNĀSĪRA, 1990.

7 - WUHŪCH, 1990.

8 - JARADĀT & MASʿŪDĪ, 1990.

porte tantôt leur nom tantôt celui de leur ancien "siège", Bayt Jibrîn. Le reste des ʿAzza et d'autres familles de Bayt Jibrîn ont trouvé refuge près d'Hébron dans les camps d'Al-ʿArrûb et d'Al-Fawwâr, 30% de la population de ce dernier étant originaires de cette *nâhiyya*. Beaucoup moins puissants mais néanmoins rivaux, les ʿUmla contrôlaient depuis Bayt Ulâ (2 497 inscrits en janvier 1996) la petite *nâhiyya* d'Al-ʿAmâma (parfois aussi désignée comme *nâhiyyat* Al-ʿUmla), aujourd'hui entièrement intégrée à la circonscription d'Hébron. Avec ses 30 bureaux dans lesquels s'étaient inscrits 17 967 électeurs, Al-ʿAmâma constituait 13,5% du corps électoral.

Le ʿArqûb, enfin, traditionnellement soumis aux Lahhâm dont le siège se situait à Bayt ʿAtâb appartenait également au Jabal Al-Khalîl. Ses villages, cependant, se trouvent aujourd'hui situés pour partie en Israël (comme c'est le cas pour l'ancienne *machyakha*) et pour partie dans la circonscription de Bethléem. Cette dernière a également inclus le village de Bayt Fajjâr qui relevait autrefois de la *nâhiyya* d'Al-Khalîl.

La circonscription compte également 2 camps de réfugiés. Aux populations peu nombreuses, ils n'ont constitué que 3,8% des inscrits avec leurs 5 051 électeurs répartis dans 8 bureaux et 2,9% des votants. Juxtant les communes de Chuyûkh et de Bayt Ummar, le camp d'Al-ʿArrûb (2 642 inscrits) est situé à une douzaine de kilomètres au nord d'Hébron (9). Le camp d'Al-Fawwâr (2 409 inscrits) est situé, quant à lui, à une dizaine de kilomètres au sud de la ville sur des terres de la famille ʿAmrû de Dûrâ (10). Tous 2 ont accueilli des populations venues des mêmes villages de l'ancien *qadâ'* de Gaza et d'Hébron.

LES CANDIDATS

Conformément à la loi électorale, la circonscription n'aurait du bénéficier que de 9 sièges. le décret présidentiel n°5/1995 du 28 décembre porta ce chiffre à 10, tous musulmans. Après l'annonce de plus d'une centaine de candidatures, 72 candidats se sont finalement présentés (11). Parmi eux, 17 se sont inscrits sous des labels politiques et se sont présentés dans 5 listes officielles. 10 autres, bien qu'inscrits comme indépendants et figurant comme tels sur les bulletins de vote, ont mené leur campagne dans le cadre de 2 listes non officielles tandis que 2 autres candidats indépendants s'unissaient avec les 2 candidats de la liste officielle du FLPP et constituaient ainsi une 3^e liste non officielle. Le 10^e (ʿAlî Al-Makhârza), inscrit comme indépendant, intégrait la liste Fath après que le nombre de sièges fut porté de 9 à 10.

La liste Fath

Des élections primaires ont été organisées au sein de Fath les 5 et 6 décembre 1995 mais peu d'informations ont filtré. 94 candidats auraient soumis leur candidature au vote de quelque 500 membres du mouvement, 27 noms ayant été retenus en une 1^{re} étape, puis

9 - *Al-ʿAwda*, 12/02/83. QUDSIYYA, 1990 : 221-226.

10 - *Al-Fajr Weekly*, 21/12/84. QUDSIYYA, 1990 : 217-220.

11 - Sur la campagne et le scrutin, lire ENDRESEN & SKARE, 1996 : 78-85.

18 (12). Quatre seulement (Mûsâ Abû Sabha, Jamâl Al-Chûbakî, Muhammad Al-Hawrânî et Rafîq Al-Natcha) des 10 candidats plus tard officiellement investis par Fath auraient été élus lors de ces primaires. ‘Alî Al-Qawâsmî, réticent à présenter une candidature, n’aurait été convaincu qu’au tout dernier moment d’entrer en lice et n’aurait donc pas participé à ces élections internes à Fath. Les 5 autres candidats de la liste officielle auraient quant à eux échoué à recueillir les suffrages de leurs pairs. Parmi les candidats indépendants, en revanche, Zahrân Abû Qbayta et Ahmad Dûdîn auraient figuré parmi les élus de ces primaires.

Le 21 décembre, la liste Fath d’Hébron ne comprenait encore que 8 candidats (Charif Mach’al plus connu comme ‘Abbâs Zakî, Rafîq Al-Natcha, Jamâl Al-Chûbakî, Mûsâ Abû Sabha, ‘Alî Al-Qawâsmî, Ibrâhîm Râchid Maraqa, Nabîl ‘Amrû et Ahmad Dûdîn), 2 places étant réservées dans l’éventualité de la constitution d’une liste d’union nationale avec la participation de Hamas. Au cas où les pourparlers sur la question engagés au Caire entre le mouvement islamiste et l’Autorité réussissaient, le nom des chaykhs Talâl Sidr et Taysîr Al-Tamîmî avait été avancé. Le premier, forgeron de profession, anime de longue date des clubs liés à Hamas dont l’Association des Jeunes Musulmans. Sans le soutien de son mouvement mais sans que celui-ci ne l’exclut, il acceptera un poste de “ministre” de la Jeunesse et des Sports après le redéploiement israélien dans Hébron en janvier 1997. Le second, Taysîr Al-Tamîmî est vice-président du tribunal *charîf*. Il aurait eu l’avantage tout à la fois d’intégrer à la liste officielle la composante islamique mais aussi la ‘*achîra* hébronite détentrice traditionnelle d’une grand part du pouvoir municipal. Suite à l’échec des pourparlers du Caire et de Khartoum, le projet de liste d’union nationale est abandonné au profit de la constitution d’une liste exclusivement Fath.

Dans son choix, Yasser Arafat a favorisé les cadres de son mouvement. Huit des 10 candidats investis, en effet, occupent des postes politiques au sein de l’Autorité et/ou de Fath. Tandis que Nabîl ‘Amrû siège au Conseil Central de l’OLP et ‘Abbâs Zakî au Comité Central Fath, Mûsâ Abû Sabha, Sulaymân Abû Snayna, Jamâl Al-Chûbakî et Muhammad Al-Hawrânî appartiennent au Haut Comité Fath, Chûbakî exerçant le secrétariat du mouvement pour la région d’Hébron. Trois d’entre eux sont par ailleurs des “returnees” ayant chacun exercé de hautes responsabilités à l’Extérieur tandis qu’un 4^e, banni par Israël, a lui aussi passé de longues années hors d’Hébron. Rafîq Al-Natcha et Nabîl ‘Amrû ont ainsi occupé des postes d’ambassadeur, le premier en Arabie séoudite et le second à Moscou. Ce dernier siégeait par ailleurs au Conseil Central tandis que ‘Abbâs Zakî appartenait au Haut Comité de soutien à l’intifada auprès d’Abû Jihâd. ‘Alî Al-Qawâsmî avait, quant à lui, été banni.

Dans les critères du choix de Yasser Arafat, l’appartenance historique au mouvement institutionnalisée par les fonctions l’a ainsi emporté sur l’adhésion pleine et entière aux positions actuelles du chef de l’OLP. Un ‘Abbâs Zakî, par exemple, ne faisait pas mystère de ses critiques à l’encontre de Yasser Arafat. Opposant virulent d’Oslo, ce n’était que récemment qu’il avait adopté des positions plus conciliantes et avait décidé de s’installer en Palestine. Rafîq Al-Natcha, pétri de valeurs religieuses, affichait lui aussi ses distances avec Oslo (13).

12 - Anwar Dûdîn, entretien personnel. Cette élection est confirmée, par exemple, dans les déclarations de Nabîha Abû Rmayla, *Al-Nahâr*, 12/12/95. *Al-Hayât Al-Jadîda*, 07/12/95, ne mentionne pas d’élection mais fait état de l’existence d’un comité de 25 membres chargé de suggérer les candidatures à Yasser Arafat à partir d’une liste ouverte aux inscriptions des membres du mouvement.

13 - En dépit de cette convergence *de facto*, cependant, tous 2 seraient animés d’une profonde détestation réciproque.

La jeune génération active durant l'intifada n'avait pas été oubliée pour autant avec l'investiture de Jamâl Al-Chûbakî, de Mûsâ Abû Sabha et de Muhammad Al-Hawrânî. Chûbakî, semble-t-il, est également doté d'un passé militaire. Sous les ordres d'Abû Jihâd, il aurait été mêlé à l'attaque menée en mai 1980 au coeur d'Hébron au cours de laquelle 5 colons de Daboya avaient été tués.

Comme pour toutes les autres circonscriptions, le souci d'intégrer dans la liste des représentants de l'ensemble des composantes géographiques et tribales de la région se manifeste avec éclat. Ville et villages se partagent chacun la moitié des membres de la liste. Aucun candidat des camps ne s'étant présenté, les réfugiés pouvaient néanmoins se reconnaître dans Jamâl Al-Chûbakî qui, bien qu'habitant Hébron, appartient à une *hamûla* de Bayt Jibrîn.

Comme ailleurs mais peut-être plus encore à Hébron, conservatoire par excellence des liens tribaux, la constitution de la liste Fath a suscité les plus vives critiques. Le mouvement, en effet, se retrouvait dans l'impossibilité de répondre à toutes les demandes d'investiture afin de satisfaire les équilibres entre *hamûla*-s. Les Hébronites, par exemple, considèrent que leur ville repose sur 5 *hamûla*-s dont 2 seulement, Al-Natcha et Al-Qawâsmî, ont vu l'un des leurs investi par Fath. Les autres, Al-Ja'barî, Al-Tamîmî et Al-Muhtasib, se s'étaient rien vu proposer tandis que d'autres candidats, hommes d'appareils certes mais issus de familles moins prestigieuses, avaient bénéficié de l'investiture. Le pari était risqué pour Yasser Arafat. Il faut se souvenir qu'en 1991, par exemple, le chef de l'OLP était parvenu à faire figurer dans la délégation de Madrid un Natcha, en la personne du maire Mustafâ, et un Ja'barî, Nabîl. Les Qawâsmî et Tamîmî jouissaient chacun d'un représentant parmi les conseillers, les Muhtasib ayant perdu depuis longtemps déjà l'importance politique qui fut la leur. Cette compensation, cependant, n'avait pas empêché les Qawâsmî de mener des représailles en bloquant dans la région la formation des Comités d'Action Politique. Le choix de Yasser Arafat se faisait tout aussi difficile dans les villages. En ne retenant qu'un seul candidat de Dûrâ, un °Amrû, Fath ne pouvait ainsi que s'attirer les reproches de l'autre moitié de la ville affiliée aux Dûdîn. La même situation se reproduisait à S'îr avec l'investiture accordée à un Mach°al en l'absence de tout Chalâda, etc.

Les autres listes

Aucune des listes autres que celle de Fath n'a proposé un nombre de candidats correspondant aux 10 sièges à pourvoir. 4 listes officielles ont concurrencé celle de Fath.

Le PPP investissait 3 candidats dont aucun Hébronite mais tous 3 membres de très importantes *hamûla*-s de la région. Anwar Dûdîn, revenu de Bayt Sâhûr son domicile habituel à Dûrâ berceau de sa famille, se retrouvait ainsi investi par son parti face à un autre candidat Dûdîn, Ahmad. Bien qu'obscur membre de la *hamûla*, Ahmad Dûdîn avait l'avantage sur Anwar de conjuguer présence sur le terrain de Dûrâ où il réside et proximité avec Fath. L'avocat Mûsâ Al-Chaykh, 2° candidat communiste, appartient quant à lui aux Mukhâmara, l'une des 3 grandes *hamûla*-s de Yattâ. Il se retrouvait confronté à 2 autres candidatures Mukhâmara, celle de Mahmûd Mukhâmara, un homme d'affaires religieux, mais surtout celle d'Ismâ'îl Abû Hmayd, maire désigné, affilié aux Mukhâmara. Troisième candidat PPP, Yûnis Al-Taym, un syndicaliste de Dhâhiriyya, appartient quant à lui à la tribu bédouine des Jabbârîn.

Fida présentait pour sa part 2 candidats, Khumays Abû Al-Dub[°]ât et Mahmûd Bhays, et le FLA-CP 1 seul, Jamîl Ulâd Muhammad.

Le FLPP constituait un cas à part. Sous son nom, en effet, 2 candidats s'étaient officiellement enregistrés, les Hébronites Bâsim Maswadâ et Mâhir Zallûm. En une étape ultérieure mais de façon non officielle au regard de la Commission électorale, ils ont constitué avec 2 indépendants un Bloc des Martyrs du Haram d'Abraham (*Kutlat Chuhâdâ' Al-Haram Al-Ibrâhimî*) débouchant alors sur une curieuse alliance. Aux côtés des 2 membres du FLPP, organisation de tradition laïque, on retrouvait en effet [°]Abd Al-Rahmân Al-Hamâmda qui affichait pour devise "*Al-Islâm Huwwa-l-Hal*" (l'islam est la solution), un slogan cher aux Frères musulmans, et Muhammad Al-Rajabî, un homme réputé proche de Fath.

Le Rassemblement National Indépendant (*Al-Tajammu' Al-Watanî Al-Mustaqill*) a quant à lui rassemblé les campagnes de 4 candidats, Amîn Al-[°]Achî, Kamâl Al-Duwayk, Fâyiz Al-Qawâsmî et Fakhri [°]Amrû, inscrits comme indépendants mais situés au confluent de Fath et de la religion.

Palestine Mon Pays (*Filastîn Baladî*), enfin, rassemblait 5 candidats réputés proches de Fath, Muhammad Abû Rayyân, Ribhî Abû Snayna, [°]Izz Al-[°]Ajlûnî, Fahmî Al-Chalâlida et Da'ûd Al-Manâsra.

Aucune cohérence, tant du point de vue politique que du point de vue tribal, n'apparaît avec netteté à l'observation de ces 2 listes dont le programme ne se réclame ni d'une organisation ni d'un ligne politique particulière.

Place forte de l'irrédentisme hostile à Oslo et à Yasser Arafat, la circonscription ne connaissait ainsi aucune candidature proche de Hamas, son omniprésent porte-parole dans la région. La sensibilité religieuse – pas moins de 10 candidats ont effectué le hajj – n'est, certes, pas absente mais, loin de l'islam politique, renvoie plutôt à la conservation des valeurs et de la tradition. Un seul candidat, par exemple, [°]Abd Al-Rahmân Al-Hamâmda déjà cité, affichait sa proximité avec les Frères musulmans en brandissant leur devise mais faisait cause commune dans sa campagne avec le FLPP. Avec Rafiq Al-Natcha, le courant religieux propre à Fath avait été intégré à la liste officielle du mouvement.

L'opposition de gauche des FPLP et FDLP, il est vrai peu enracinés au sud de Bethléem, était elle-même absente. Badrân Jâbir, personnalité bien connue du FPLP dans la région, avait, par exemple, suivi les consignes de boycott de son mouvement.

Les pro-jordanien étaient eux-mêmes quasi absents. Crédité de la défense de l'ordre social et religieux, le Royaume hachémite bénéficia pendant bien longtemps de larges soutiens dans la région et ce n'est que plus récemment qu'ailleurs que Fath s'était vu confié cet héritage avant d'en être privé dans bien des cas au profit de Hamas. Dès 1976, la ville d'Hébron avait affiché sa prise de distance avec la Jordanie en préférant à l'ancien maire pro-hachémite, Chaykh Muhammad [°]Alî Al-Ja'barî candidat à sa succession, un Fath engagé, Fahd Al-Qawâsmî. Halhûl avait également choisi une figure de l'OLP, Muhammad Milhim, pour succéder à Muhammad Hijâzî.

Les campagnes, quant à elles, avaient maintenu les liens avec la Jordanie derrière leurs *leaders* traditionnels, Dūdīn, °Umla et autres Rajūb. En retour, Mustafā Dūdīn et Marwān Dūdīn avaient bénéficié de pas moins de 6 portefeuilles ministériels à Amman (jusqu'en 1988) quand Subhī °Amrū, lui aussi de Dūrā, avait été 11 fois ministre. Elles s'étaient retrouvées mêlées, une fois encore derrière ces mêmes *leaders*, à l'amère expérience des Ligues de Villages dans leur ambiguïté première. Lancées au début des années 1980 par Ariel Sharon, ministre israélien de l'Agriculture puis de la Défense, pour concurrencer les élites citadines (acquises à l'OLP), les Ligues devaient très vite se dévoiler comme de simples appareils de collaboration avec l'occupant (14). Parmi les candidats de janvier 1996, Jamīl Al-°Umla apparaissait comme le seul rescapé parmi les anciens dirigeants des Ligues. Le vote ne lui accordera quasiment aucun crédit. Aucun grand pro-jordanien n'apparaissait plus par ailleurs sur la scène publique.

La sociologie

Avec 23 candidats, soit près du tiers de l'ensemble de la circonscription, les élites de la ville d'Hébron n'ont à l'évidence pas observé la réserve qui a qualifié la participation générale de la population citadine à l'égard du scrutin. Le plus fort désir de participation cependant s'est manifesté à Yattā dont étaient issus 11 candidats, soit plus de 15% de l'ensemble pour une région qui ne comptait que 10% des inscrits. Yattā est elle-même la région où la participation a été la plus forte avec un taux de 74,5%. Les bédouins, pour la plupart sédentarisés, pouvaient également se reconnaître dans plusieurs candidats comme Chaykh Nawwāf Sirhān pour les Rammādīn. °Abd Al-Rahmān Hija °Ajra, maire de Dūrā, mettait en exergue, quant à lui, un titre de *Chaykh Machāyikh Jabal Al-Khalil wa °Amīd Al-Muhāfaza* et de nombreux candidats, dans leurs tracts et encarts publicitaires dans la presse, mentionnaient le soutien de leur °*achīra*. Les camps, qui n'avaient pas fourni de candidats, pouvaient éventuellement se reconnaître soit dans Jamāl Al-Chūbakī qui, bien qu'habitant Hébron, appartient à une famille bien connue de Bayt Jibrīn, ou encore dans Muhammad Al-Hawrānī dont la famille vient d'Al-Matī°, un village de la région d'Ashkelon.

Hébron constitue une région de forte émigration vers le nord, Bethléem, Jérusalem et Rāmallāh, pour ceux qui restent en Palestine, ou vers la Jordanie et le monde arabe pour les autres. Jérusalem est la seule circonscription où plusieurs candidats originaires de la ville du sud n'ont pas hésité à y demeurer pour l'élection. Les autres fils émigrés ont préféré revenir au berceau familial pour présenter leur candidature. Ainsi Anwar Dūdīn, médecin chef à l'hôpital Maqāsīd de Jérusalem et résidant à Bayt Sāhūr, a préféré se présenter dans la circonscription, les Dūdīn se partageant avec les °Amrū les allégeances de Dūrā. Ahmad Harb, pour sa part, enseignant de l'université de Bīr Zayt, habite Rāmallāh mais a fait campagne à Dhāhiriyya, la famille Harb relevant de la Matariyya, l'une des 2 grandes °*achīra*-s de la commune. Na°īm Al-Tūbāsī habite lui aussi Rāmallāh où il exerce son métier de journaliste mais a mené campagne à Yattā où s'est installée sa famille depuis bien longtemps. Tout comme Dūdīn, Amīn Is°ifān exerce la médecine à Jérusalem. Habitant Rā's Al-°Amūd, il s'est néanmoins présenté à Chuyūkh, berceau de sa famille.

14 - TAMARI, 1983 : 3-15. Voir aussi *Al-Fajr Weekly*, 12-18/07/81, 26/07-01/08/81, 02-08/08/81, et l'enquête de *Sawt Al-Bilād*, 04/12/85.

La prégnance bien connue à Hébron des liens tribaux amène à s'interroger sur la présence ou l'absence de certaines *achîra*-s, sur l'unicité ou la multiplicité de candidatures de mêmes tribus (15). Sur les 5 *achîra*-s traditionnellement présentées comme constitutives de la ville, seuls les Muhtasib ont quitté depuis longtemps déjà les cercles locaux ou régionaux du pouvoir civil. L'absence de candidature de cette famille ne peut donc étonner. Celle des Ja'barî est quant à elle beaucoup plus surprenante. Chaykh Ahmad 'Alî Al-Ja'barî, pendant des décennies et jusque dans les années 1970, avait présidé aux destinées municipales tout en incarnant le soutien de la *achîra* et de la ville aux Hachémites. De 1950 à 1988, les Ja'barî avec Sidqî Sâdiq Al-Ja'barî, Subhî Al-Ja'barî et Wahîd Al-Ja'barî, ont occupé pas moins de 5 sièges de député à la Chambre jordanienne. Dans les semaines qui ont précédé l'élection, les noms de plusieurs Ja'barî ont circulé comme candidats potentiels. Certains avaient témoigné dans le passé de solides fidélités hachémites tel Fathî Khumays Al-Ja'barî, Muhammad Rachîd Al-Ja'barî, un ancien directeur de l'Éducation, ou encore Burhân Al-Ja'barî, le fils de Chaykh Muhammad 'Alî. D'autres s'étaient engagés aux côtés de Fath comme Nizâm Al-Ja'barî ou encore 'Arif Al-Ja'barî, fonctionnaire de l'Autorité, et Muhammad Amîn Al-Ja'barî, revenu en 1994 avec l'Autorité. Seul Taysîr Jibrîl Al-Ja'barî, lui aussi crédité de proximité avec Fath, est allé jusqu'à faire enregistrer sa candidature avant de se retirer. Il semblerait que l'absence de toute candidature Ja'barî ait été le fruit d'une décision de la *achîra*. Pour certains, il s'agissait de marquer le désaccord avec la tenue d'une élection sous occupation (16), quand pour d'autres, au contraire, le retrait se faisait à la demande de l'Autorité au profit de la liste Fath, la nomination d'un Ja'barî au poste de gouverneur de Bethléem en constituant le prix (17).

Natcha et Tamîmî, quant à eux, sont entrés dans la course en évitant la multiplicité de candidatures.

Tandis que Rafîq Al-Natcha emportait l'investiture de Fath, Râ'if Al-Tamîmî se présentait comme indépendant. Plusieurs noms de candidats potentiels des 2 *achîra*-s circulaient pourtant avant la clôture des candidatures. Le nom de 4 Natcha au moins avait ainsi été avancé. Deux d'entre eux étaient issus des milieux industriels, de la chaussure pour Jibrîl Mûsâ Al-Natcha, élu Fath de la Chambre de commerce, et du textile pour Samûr 'Abd Al-Latif Al-Natcha. Deux autres exerçaient ou avaient exercé des responsabilités au sein de l'Union des diplômés, l'un des pôles de sociabilité des plus prisés de la ville, 'Abd Al-Rahmân Chahâda Al-Natcha et Mûsâ Muhammad Al-Natcha. Mustafâ 'Abd Al-Nabî Al-Natcha, maire de la ville, ne se présentait pas. En consentant à unifier ses forces sur la seule candidature de Rafîq, la *achîra* acceptait de faire passer un "returnee", aux responsabilités passées aussi importantes fussent-elles, devant les Natcha qui n'avaient jamais quitté la ville. La victoire de Rafîq, de plus, faisait passer à la branche Darwîch de la famille l'investiture politique nationale jusque là assumée par la branche 'Abd Al-Nabî, à laquelle appartient l'actuel maire comme lui appartenait Hâfiz 'Abd Al-Nabî Al-Natcha qui avait occupé le siège de député de la ville à 3 reprises. Le renoncement de Hamas à présenter des candidatures a sans doute aidé la *achîra* à préserver son unité. Plusieurs de ses membres, en effet, figurent parmi les responsables notoires du

15 - Ma connaissance d'Hébron et de son jeu tribal repose sur mes innombrables échanges avec Dr. Ahmad Hamza Al-Natcha de 1981 à son décès à la veille des élections de 1996.

16 - Comme le soutiennent ENDRESEN & SKARE, 1996 : 82.

17 - Muhammad Rachîd Al-Ja'barî occupe bien, en effet, ce poste.

mouvement islamique et, sans le boycott du mouvement islamique, n'auraient sans doute pas renoncé aussi facilement à un engagement électoral. Muhammad Jamāl °Abd Al-Nabī Al-Natcha, Jawād Mahmūd °Abd Al-Nabī Al-Natcha et °Abd Al-Khâliq Chadhlī °Abd Al-Nabī Al-Natcha figuraient ainsi parmi les bannis islamistes de Marj Al-Zuhūr en 1992 et l'actuel président de la Chambre de commerce, Hâchim °Abd Al-Nabī Al-Natcha, avait été élu en 1991 en tant que tête de la liste Hamas. Muhammad Jamāl °Abd Al-Nabī Al-Natcha apparaît quant à lui régulièrement comme "porte-parole" du mouvement à Hébron.

À l'instar des Natcha, les Tamīmī se sont mis d'accord sur l'unique candidature de l'homme d'affaires Fath Râ'if l'°bidū Al-Tamīmī. Les noms de 4 autres Tamīmī pourtant avaient circulé comme candidats attendus. L'absence de chaykh Taysīr Bayyūd Al-Tamīmī, *qâdī* et figure de Hamas, comme celle de Mahmūd °Umar Al-Tamīmī, un médecin Frère musulman, s'explique sans doute par le retrait du mouvement islamiste. Celle de °Isâ Salhab Al-Tamīmī, un homme d'affaires plutôt pro-jordanien, comme celle de °Abd Al-Halīm Chawūr Al-Tamīmī restent à expliquer. Il semble qu'à aucun moment l'éventualité de la candidature d'Ahmad Taysīr Al-Tamīmī, "vice-ministre" de l'Intérieur, n'ait été évoquée. La candidature à l'élection présidentielle, annoncée le 17 novembre et retirée le 20 décembre, de °Alī Ishâq Al-Tamīmī avait quant à elle surpris sinon amusé. Ingénieur architecte et homme d'affaires, il n'a jamais reçu, semble-t-il, un quelconque soutien de la part de sa °*achīra*.

Les Qawâsmī, quant à eux, ont échoué à décourager l'un ou l'autre des 2 candidats de la famille demeurés en lice. Face à °Alī Al-Qawâsmī, investi par Fath, se maintenait Fâyiz Al-Qawâsmī qui faisait campagne au sein du Rassemblement National Indépendant. Si tous 2 relevaient de la mouvance Fath, Fâyiz affichait un esprit religieux absent chez °Alī. Quasi forcé par Fath à se présenter, il est possible que la candidature de ce dernier ait été imposée par le mouvement de Yasser Arafat pour faire pièce à Fâyiz qui risquait d'être élu. D'autres Qawâsmī, tel l'ingénieur pro-jordanien Khadr Al-Qawâsmī, avaient eux aussi à un moment ou à un autre envisagé de se présenter sans néanmoins pousser leur projet jusqu'au bout. °Abd Al-Khâliq Al-Qawâsmī s'était, quant à lui, inscrit avant de se retirer en faveur du PPP. Quoique communiste, les préoccupations d'ordre tribal ne lui sont pas étrangères et c'est avec surprise que l'on peut lire dans l'encart de presse expliquant son retrait : "Vu la présence de 2 candidats parmi mes cousins (paternels), j'ai préféré me retirer pour leur laisser le champ familial libre" (18).

Des arbitrages semblables ont également été menés dans les *diwân*-s des grandes familles villageoises. À titre d'exemple, les Dûdīn de Dûrâ ont bien été fidèles dans leur vote de janvier à la décision familiale de faire d'Ahmad le candidat de la °*achīra*. Les suffrages de Dûrâ sont allés massivement sur son nom plutôt que sur celui d'Anwar, candidat sur la liste du PPP mais non investi par les siens.

La circonscription ne connaissait que 2 candidatures féminines, toutes 2 indépendantes. Aucune formation politique, en effet, n'avait jugé bon d'investir de femmes, pas même Fath bien que les 2 candidates indépendantes militent dans ses rangs. Maryam Hdayb, en effet, appartient à son Haut Comité et travaille dans son association féminine comme Nabīha Abū

Rmayla (19). Membre de la Ligue des Combattants de la Révolution (*Râbitat Muqâtilî Al-Thawra*), cette dernière conjuguait Coran et soutien à Yasser Arafat.

Sur les 4 "retournees" qui présentaient des candidatures, 3 avaient été investis par Fath (Nabîl 'Amrû, 'Abbâs Zakî et Rafiq Al-Natcha) tandis Muhammad Milhim, membre d'une des plus importantes *'achîra*-s de Halhûl, se présentait comme indépendant. Fath investissait également un ancien banni, 'Alî Al-Qawâsmî, tandis que le second banni à présenter une candidature, l'islamiste Saqr Al-Hrûb, s'enregistrait comme indépendant.

LE SCRUTIN

Les résultats

Hébron figure parmi les circonscriptions où les résultats ont connu la contestation la plus forte du fait de l'extrême retard de leur publication ayant fait suite à des disparitions d'urnes et de procès-verbaux. Le fort ressentiment à l'égard de l'Autorité accusée d'abandon à une occupation maintenue sur l'ensemble de la cité du sud s'était exprimé par un taux de participation des plus faibles. Avec son score de 85% de suffrages sur la circonscription (76,1% à Hébron même), Yasser Arafat a fait figure de grand manipulateur d'élections immédiatement qualifiées de truquées. De façon générale, comme à Jéricho et Râmallâh, plusieurs des organes d'observation ont fait état d'irrégularités plus nombreuses qu'ailleurs en Cisjordanie, suffisamment nombreuses en tout cas pour que LAWE appelle à l'organisation de nouvelles élections dans la circonscription (20).

Si la suspicion peut légitimement être maintenue, l'étude détaillée du procès-verbal ("3^e registre officiel") de la Commission d'Hébron montre néanmoins que bon nombre des contradictions relevées renvoient à l'incompétence beaucoup plus qu'à la manipulation manifeste (21). Ce procès-verbal est un document de 230 lignes, correspondant aux 230 bureaux de vote de la circonscription, sur 16 colonnes, correspondant à autant de données et d'opérations mathématiques touchant à la gestion des bulletins de vote (nombre des bulletins distribués, utilisés, non utilisés, blancs et nuls, et nombre d'inscrits, votants, et abstentionnistes).

Au simple coup d'oeil, le procès-verbal frappe par son aspect parcellaire. 7 lignes ne recèlent aucune donnée sinon le numéro du bureau de vote (bureaux 1, 9, 82, 180, 212, 214 et 218), le procès-verbal expliquant cette carence en note par le fait qu'aucun renseignement ne lui serait parvenu des dits-bureaux. L'explication demeure surprenante puisque le *listing* des résultats à l'élection du Conseil, candidat par candidat, établi par la Commission Centrale donne quant à lui des chiffres pour l'ensemble de ces bureaux. Par ailleurs, ces bureaux "éradiqués" ne correspondent en rien à ceux qui ont disparu des *listings* de résultats de l'élection

19 - Un encart qu'elle publie dans *Al-Nahâr*, 12/12/95, fait état d'une polémique avec un responsable du Haut Comité Fath. Elle y réaffirme son appartenance organisationnelle au mouvement et sa présence à ses élections primaires.

20 - LAWE, 1996 ; 6.

21 - Je remercie ici Cédric Lefebvre qui m'a fourni ce procès-verbal qu'il avait obtenu de 'Abbâs Zakî.

	Inscrits		Votants		Participation		Voix
							Président
Hébron	43393	32.6%	18557	23.2%	42.8%	59,2% - 24,7%	17800
'Amâma	17967	13.5%	11659	14.6%	64.9%	87,3% - 51,1%	11183
Nord	18490	13.9%	12277	15.4%	66.4%	86,7% - 51,6%	11776
Sud	34795	26.1%	23806	29.8%	68.4%	86,0% - 48,5%	22835
Yattâ	13388	10.1%	9979	12.5%	74.5%	90,0% - 55,3%	9572
Ruraux	84640	63.6%	57721	72.2%	68.2%	90,0% - 48,5%	55366
Camp 'Arrûb	2642	2.0%	743	Erreur	Erreur	77,9% - 43,2%	713
Camp Fawwâr	2409	1.8%	1564	2.0%	64.9%	78,2% - 57,2%	1500
Réfugiés des camps	5051	3.8%	2307	Erreur	Erreur	78,2% - 43,2%	2213
Circonscription	133084	100%	78586		59.0%	90,0% - 24,7%	75379
	133084	100%	79939	100.0%	60.1%		76677

	Candidats		Elus		Coeff. remplissage		Voix
							Conseil
Hébron	23	31.9%	4	40.0%	62.1%	74,7% - 37,3%	110462
'Amâma	4	5.6%	1	10.0%	63.7%	89,2% - 40,0%	71267
Nord	11	15.3%	2	20.0%	57.9%	88,8% - 28,6%	68139
Sud	23	31.9%	1	10.0%	60.0%	88,9% - 37,7%	137086
Yattâ	11	15.3%	2	20.0%	48.9%	77,0% - 25,0%	46805
Ruraux	49	68.1%	6	60.0%	58.4%	89,2% - 25,0%	323297
Camp 'Arrûb	0	0.0%	0	0.0%	Erreur	130,9% - 79,2%	13731
Camp Fawwâr	0	0.0%	0	0.0%	76.2%	81,7% - 71,8%	11431
Réfugiés des camps	0	0.0%	0	0.0%	Erreur	130,9% - 71,8%	25162
Circonscription	72	100%	10	100%	60.9%	130,9% - 25,0%	458921
					59.9%		458921

à la présidence (voir par ailleurs). Une colonne, la dernière, censée faire la balance finale entre diverses colonnes et faire apparaître les incohérences, demeure entièrement vierge. On comprendra vite pourquoi. À ces 234 cases ainsi laissées vides s'ajoutent 196 autres dispersées dans l'ensemble du tableau et elles aussi vierges de toute donnée ainsi que 52 dotées d'un tiret (le tableau fait la différence entre le tiret, renvoyant vraisemblablement à l'absence de données, et le zéro). Le tableau n'est ainsi rempli qu'à 87% de son objectif.

L'étude précise de chacune des données laisse, quant à elle, apparaître de multiples erreurs, incohérences et/ou manipulations que la comparaison avec d'autres données ou le calcul mettent en évidence. La légèreté de l'auteur du procès-verbal apparaît avec netteté sur la ligne 150 où, s'étant décalé d'une colonne dès la seconde, il a préféré s'abstenir de faire figurer de quelconques résultats dès la moitié de la ligne plutôt que de corriger son erreur.

La colonne des inscrits, à elle seule, compte au moins 18 erreurs, sans compter 10 cases vierges. Dans 6 cas (lignes 70, 83, 84, 92, 138 et 150), les données ont été interverties entre cette colonne des inscrits et la colonne adjacente des bulletins vierges livrés. Dans 11 cas au moins, l'inattention et/ou le passage de chiffres écrits en arabe à des chiffres en caractères latins semblent rendre compte d'erreurs sur les centaines ou les dizaines ou d'inversions de chiffres (lignes 13, 43, 50, 59, 64, 68, 79, 86, 93, 219 et 223). À la ligne 121, nombre d'inscrits et nombre de bulletins distribués aux électeurs ont été considérés comme identiques. Dans le bureau 3, le nombre d'inscrits équivaut à la somme des bulletins distribués aux électeurs et des bulletins vierges restés en fin de scrutin.

Entre PCBS13 et le procès-verbal, seuls 21 bureaux de vote affichent un nombre d'inscrits similaires. Dans 21 autres bureaux, le nombre est en baisse tandis que PCBS13 affiche des chiffres supérieurs dans 188 autres. Globalement, néanmoins, les chiffres se recourent avec 130 775 (sachant que les inscrits de 10 bureaux n'ont pas été comptabilisés) dans le procès-verbal et 133 084 dans PCBS13.

La colonne des bulletins vierges livrés dans les bureaux de vote compte 18 cases vierges. Avec un zéro nettement calligraphié, 2 bureaux sont censés n'avoir reçu aucun bulletin alors que des bulletins dans l'urne sont comptabilisés sur la même ligne mais que, logiquement, aucun bulletin non utilisé n'est comptabilisé 3 colonnes plus loin. Comme remarqué plus haut, 6 données ont été interverties avec celles de la colonne précédente. Dans 6 cas (3, 55, 83, 107, 142 et 184), le nombre de bulletins censés avoir été déposés dans le bureau est inférieur à celui de ses inscrits. Dans 3 d'entre eux, l'anomalie s'explique par un contresens sur la notion de bulletins vierges déposés : dans le bureau 55, il s'agit de la somme des bulletins distribués aux électeurs et des bulletins inutilisables ; dans le bureau 83, il équivaut au nombre de bulletins déposés dans l'urne ; dans le bureau 107, il équivaut à celui des bulletins valides ; dans les bureaux 3 et 184, je n'ai pas trouvé d'explication à cette anomalie. Une simple erreur de dizaine semble expliquer le chiffre du bureau 58. Tandis que 156 bureaux affichent avoir reçu leurs bulletins par paquets de 100 (de 400 à 1600 bulletins par bureau), 54 font figurer des chiffres surprenants puisque "non ronds", d'autant plus surprenants que ces chiffres, dans 31 cas, correspondent très – trop ? – exactement à la somme des bulletins déposés dans l'urne, des bulletins inutilisables et des bulletins vierges restant en fin de scrutin (bureaux 20, 27, 32, 52,

74, 80, 84, 105, 106, 117, 132, 145, 146, 149, 152, 162, 166, 172, 176, 188, 189, 198, 202, 206, 208, 209, 215, 216, 219, 222 et 227). Dans 3 autres cas, il s'agit du même calcul à une unité près (bureaux 47, 111 et 142) ou 6 unités (bureau 155). Dans 3 autres cas, enfin, les bulletins inutilisables ont été oubliés dans la somme (83, 108 et 179) à une unité près (75). Dans le bureau 133, l'auteur du procès-verbal a totalement échoué dans ses calculs ; son nombre de bulletins vierges livrés équivaut, avec une erreur sur la dizaine, à la somme des bulletins vierges demeurés en fin de scrutin et celle des bulletins utilisés, le même auteur ayant soustrait des bulletins déposés dans l'urne la somme des bulletins nuls et blancs. Dans le bureau 139, le chiffre demeure inexpliqué, l'auteur du procès-verbal ayant, par ailleurs, assimilé bulletins abîmés et bulletins nuls, bulletins vierges non utilisés et bulletins blancs (interrogation et erreur renouvelées dans le bureau 141). Le rédacteur dans le bureau 164 a additionné bulletins utilisés et bulletins demeurés vierges pour en faire le nombre d'inscrits ; le nombre de bulletins vierges livrés demeure inexpliqué. Dans le bureau 165, il s'agit de la somme plus 5 (confusion entre le zéro latin et le cinq arabe ?). Dans le bureau 210, le nombre de bulletins vierges livrés correspond à la somme des bulletins vierges demeurés en fin de scrutin et des bulletins utilisés, sans tenir compte des bulletins abîmés (l'auteur du procès-verbal exclut par ailleurs du nombre de bulletins déposés dans l'urne les bulletins nuls et les bulletins blancs). Dans le bureau 223, le nombre de bulletins livrés équivaut à la somme des bulletins distribués aux électeurs et des bulletins vierges demeurés en fin de scrutin moins les blancs et les nuls.

La colonne des bulletins distribués aux électeurs ne recèle que 8 cases vides. S'il est impossible de juger de la correspondance de ces données avec la réalité, une simple opération, la somme de ces bulletins distribués et des abstentionnistes devant équivaloir au nombre des inscrits, fait néanmoins apparaître 57 incohérences. Cette opération de vérification était d'ailleurs appelée à être menée par la Commission Centrale des élections qui l'avait fait figurer en tête du procès-verbal. Tout électeur en possession d'un bulletin étant obligé de le déposer dans l'urne, on aurait dû se trouver en présence d'une stricte équivalence entre ces 2 données. Dans 22 cas, néanmoins, le nombre de bulletins distribués est inférieur à celui des bulletins déposés dans l'urne. Dans 8 autres cas, il lui est supérieur, incohérence qui semble pouvoir s'expliquer par une incompréhension dans les règles de calcul : dans les bureaux 40 et 78, par exemple, bulletins distribués et bulletins valides ont été confondus ; dans le bureau 46, les bulletins distribués correspondent à la somme des blancs et des nuls ; dans les bureaux 10, 204 et 134, les bulletins distribués correspondent aux bulletins dans l'urne moins les bulletins inutilisables.

La colonne des bulletins inutilisables connaît 13 cases vides et 1 case avec tiret. Le nombre de ces bulletins varie de 0 (42 cas) à 440 (bureau 150) mais la moyenne tourne autour de 6. Si, une fois encore, il est impossible de vérifier la réalité des chiffres avancés, des correspondances surprenantes apparaissent dans bien des cas, suggérant une incompréhension des règles de calcul : dans le bureau 126, par exemple, le nombre de bulletins inutilisables équivaut à la somme des blancs et des nuls (une erreur identique explique sans doute les chiffres relativement élevés consignés dans les bureaux 40 et 79 dans lesquels, par ailleurs, les totaux entre bulletins déposés dans l'urne, demeurés vierges et inutilisables n'équivalent pas à la somme des bulletins livrés) ; dans les bureaux 53, 146, 151 et 230, il équivaut à celle des nuls. Dans le bureau 139, bulletins inutilisables et bulletins nuls ont également été assimilés tandis que la catégorie des bulletins vierges demeurés en fin de scrutin a été assimilée à celle des bulletins blancs (cette dernière confusion s'est reproduite en 141).

Seize cases de la colonne des bulletins vierges demeurés en fin de scrutin sont vides. Si l'on effectue la somme de ces bulletins avec les bulletins distribués aux électeurs et les bulletins inutilisables, le résultat est censé équivaloir au nombre de bulletins vierges livrés. Une telle opération laisse néanmoins apparaître 78 incohérences. Dans bien des cas, néanmoins, les chiffres avancés sont manifestement des erreurs : le bureau 225, par exemple, a sans doute fait une erreur de centaine et le bureau 48 de dizaine ; les bureaux 11, 67 (où un autre zéro figurait dans la colonne des bulletins livrés), 83, 90 (même remarque que pour le 67) affichent un zéro dans la colonne alors même que nombre de bulletins utilisés et bulletins livrés ne se correspondent pas. Les bureaux 37, 87, 139, 141 et 146 ont confondu bulletins blancs et bulletins vierges non utilisés. Le bureau 70 a considéré que les bulletins vierges demeurés en fin de scrutin équivalaient à la somme des bulletins inutilisables et des bulletins blancs. Le bureau 25, se trompant d'une dizaine, a sans doute voulu additionner inutilisables, nuls et blancs pour en faire les non utilisés. Les bureaux 3, 65 et 164 ont confondu bulletins vierges demeurés en fin de scrutin et abstentionnistes. Dans 14 cas (bureaux 17, 23, 24, 57, 60, 72, 104, 113, 119, 123, 128, 129, 135 et 226), l'erreur laisse suggérer qu'elle est intervenue dans le cadre de calculs fictifs ; le nombre de bulletins vierges censés être restés en fin de scrutin correspond en effet à l'exacte soustraction des bulletins déposés dans l'urne du nombre de bulletins vierges livrés, mais les auteurs ont oublié dans cette opération d'inclure les bulletins inutilisables par ailleurs comptabilisés.

Le procès verbal présente pas moins de 52 erreurs repérables dans le nombre d'abstentionnistes censé équivaloir, dans la vérification préconisée par la Commission et figurant en tête du procès-verbal, à la différence entre le nombre de bulletin distribués aux votants et le nombre des inscrits.

Cette extrême multiplicité d'erreurs explique sans doute l'abstention de l'auteur du procès-verbal à remplir la dernière colonne censée mettre en évidence les incohérences et orienter les vérifications. Dans le cas précis des domaines concernés par ce document, l'incompréhension de certaines notions, les inversions entre dizaines et unités habituelles aux arabophones et les erreurs sur certains chiffres dues au passage des chiffres arabes aux chiffres latins rendent compte avec netteté des incohérences que la fraude n'explique donc pas nécessairement (22).

À Hébron plus qu'ailleurs, estimer le nombre de votants par bureau de vote relève de la gageure. Entre les chiffres publiés sur le moment (PCBS2, PCBS3, PCBS8) et ceux de PCBS13 parus plus d'un an après, la circonscription a perdu plus de 8 000 d'entre eux. L'importance du nombre de bulletins blancs et nuls mais aussi et surtout les disparités entre ville et campagnes accroissent les risques d'erreur sans compter l'absence de résultats officiels de la présidentielle pour certains bureaux, ces résultats servant de base à nos estimations. Sept bureaux (11, 61, 99, 166, 175, 178 et 184), en effet, ont disparu du *listing* informatique (PCBS10) tandis que les bureaux 66 et 161 sont crédités à 2 reprises de résultats différents. Par ailleurs, la somme affichée des voix portées sur Yasser Arafat (67 945) et Samiha Khalil (8 732) ne correspond pas à la somme réelle des résultats détaillés (66 830 et 8 549).

22 - Consciente de la multiplicité de ces erreurs, la commission a privé les observateurs des moyens de les dépister en leur refusant les instruments nécessaires (nombre de votants, nombre de voix, etc., détaillés au niveau de chaque bureau). Ce faisant, elle leur interdisait également de repérer d'éventuelles fraudes.

Les scores de chaque candidat par bureau étant considérés, seul le camp Al-^ʿArrūb donne lieu à des incohérences flagrantes. ^ʿAbbās Zakī, en effet, bat tous ses records avec une 1^{re} place acquise avec 169% des suffrages. Arrivé 2^e, Hawrānī n'y fait "que" 168%, suivi de Chūbakī (154%), Abū Sabha (130%) et Nabīl ^ʿAmrū (110%). Ce n'est qu'avec le 6^e arrivé, Abū Qbayta, que les scores retrouvent une certaine normalité. Ces curiosités ne pouvaient échapper à la Commission Centrale. Si PCBS10 avait préféré s'abstenir de faire figurer de quelconques résultats aux présidentielles pour les bureaux 175 et 178, tout en retenant néanmoins des scores pour le 176 qui affichait une participation supérieure à 130%, PCBS12 a intégré l'ensemble des résultats surprenants obtenus par les candidats susmentionnés.

La participation

Après avoir témoigné d'un manque d'enthousiasme certain à s'inscrire sur les listes électorales (43 393 inscrits pour une ville habituellement créditée de plus de 120 000 habitants), la cité d'Hébron s'est peu mobilisée le jour du scrutin. Si le taux général de participation s'établissait au niveau de la circonscription à 60,1%, Hébron même n'avait voté qu'à 42,8%. Dans le bureau 53, le plus réticent à voter, 24,7% seulement des électeurs inscrits avaient jugé bon de se déplacer. Le meilleur taux de participation ne dépassait lui-même qu'à peine les 59% dans le bureau 4. Les villages, en revanche, ont témoigné de comportements plus proches de ceux des autres régions de Cisjordanie, même si inférieurs, avec une participation de 68,2%. Les incohérences des données sur le camp d'Al-^ʿArrūb empêchent de tirer toute conclusion sur le vote de ses électeurs.

Le bilan politique

L'élection présidentielle

En dépit de ces limites dans la fiabilité des résultats et au-delà d'éventuelles fraudes, la différence entre la ville et les campagnes apparaît avec éclat même si les disparités entre bureaux de vote de même commune sont nombreuses. Si Samīha Khalīl, avec 8,1% des suffrages, fait dans les villages un score inférieur à sa moyenne nationale, elle atteint des sommets en ville. Hébron, en effet, lui accorde 19,8% de ses voix, son bureau 54 allant même jusqu'à lui consacrer 37,1% de ses suffrages. Cette semi-victoire, en fait, n'a tari ni les accusations de fraude ni l'humour local. La victoire de Yasser Arafat et l'absence de bulletins nuls comptabilisés ont, en effet, immédiatement été portées au crédit de la simple grammaire. Les nombreux bulletins portant la mention "Fils de p..." ne pouvaient, en effet, n'être portés qu'au crédit du seul candidat mâle ! Selon des témoignages, bien des bulletins auraient également mentionné Yahyâ ^ʿAyyāch, l'artificier de Hamas tué quelques jours plus tôt.

	Volants	Voix Président	Yasser Arafat			Samîha Khalîl		
Hébron	18557	17800	14125	76.1%	89,3% - 58,8%	3675	19.8%	37,1% - 6,6%
'Amâma	11659	11183	10220	87.7%	94,6% - 78,2%	963	8.3%	17,8% - 1,3%
Nord	12277	11776	10832	88.2%	93,8% - 78,8%	944	7.7%	17,1% - 2,1%
Sud	23806	22835	20623	86.6%	95,0% - 74,4%	2212	9.3%	21,6% - 0,9%
Yattâ	9979	9572	9031	90.5%	95,9% - 83,8%	541	5.4%	12,2% - 0,0%
Ruraux	57721	55366	50706	87.8%	95,9% - 74,4%	4660	8.1%	21,6% - 0,0%
Camp 'Arrûb	743	713	628	84.5%	85,0% - 83,7%	85	11.4%	12,2% - 10,9%
Camp Fawwâr	1564	1500	1371	87.7%	90,5% - 81,5%	129	8.2%	14,4% - 5,5%
Réfugiés des camps	2307	2213	1999	86.6%	90,5% - 81,5%	214	9.3%	12,2% - 5,5%
Circonscription	78586	75379	66830	85.0%	95,9% - 58,8%	8549	10.9%	37,1% - 0,0%

L'élection du Conseil

L'élection donne une victoire éclatante, même s'il échoue à obtenir une majorité absolue, à °Abbâs Zakî qui distance de 14000 voix Mûsâ Abû Sabha arrivé 2°. D'un point de vue politique, en l'absence de toute opposition, la victoire ne pouvait que revenir à Fath. Si l'on écarte l'hypothèse de fraudes suffisantes à faire élire ou chuter tel ou tel candidat, la clairvoyance de Yasser Arafat sur l'état des forces sociales dans la région est soulignée par la victoire de 8 des 10 candidats officiellement investis par le mouvement (seuls échouent Ibrâhîm Maraqa et °Alî Al-Makhârza), les 2 autres élus (Zahrân Abû Qbayta et °Alî Abû Al-Rîch) relevant de sa mouvance. En l'absence de véritables candidats venus des grandes organisations de l'opposition et vu la prégnance des localismes, il est peu légitime néanmoins de tirer de profondes significations idéologiques d'autant plus que la liste Fath recelait elle-même des détenteurs de lignes politiques contradictoires.

Ainsi 8 des 10 candidats élus apparaissent bien comme prisonniers de leur appartenance citadine ou villageoise mais à des degrés divers. À Hébron, Abû Snayna et Qawâsmî doivent leur élection à l'engagement massif de la ville sur leur nom tandis que Natcha, citadin par excellence (les bureaux 54, 55 et 60 de la ville lui accordent plus de 80% de leurs suffrages), bénéficie néanmoins d'un certain soutien dans les villages. À l'inverse, Abû Al-Rîch ne doit son élection qu'aux villages. Abû Qbayta mais surtout Abû Sabha, Nabîl °Amrû et °Abbâs Zakî, s'ils apparaissent bien comme villageois, bénéficient également d'un certain soutien dans la ville. Seuls Hawrânî et Chûbakî semblent faire l'unanimité entre la ville et les villages. Réfugiés l'un à Hébron l'autre à Halhûl, ils ont su canaliser les solidarités tant locales que régionales.

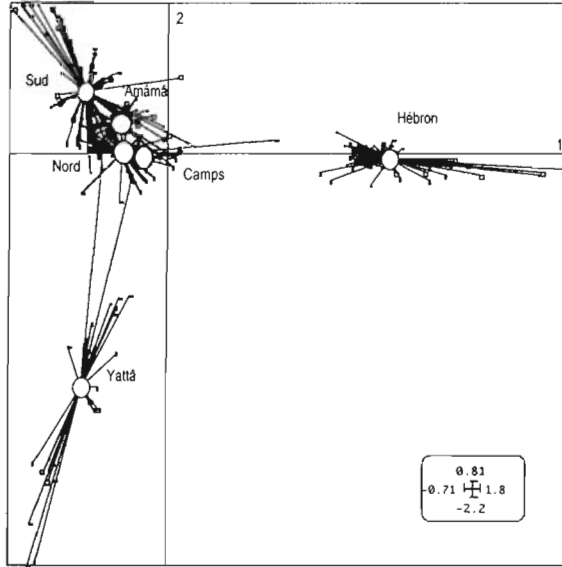
Réticente à se mobiliser pour ces élections, Hébron n'est ainsi parvenue qu'à faire élire 3 de ses fils, le 4^e citadin étant un réfugié de Bayt Jibrîn. Avec les mêmes 72 candidats, une participation "normale" de la ville n'aurait de toute façon pas renversé les tendances. Globalement Hébron se voit certes imposer 3 "députés" puisque 7 seulement avaient reçu chez elle un nombre de voix suffisant à les placer en position d'élus potentiels. Une plus forte implication lui aurait sans doute permis de faire élire Ibrâhîm Maraqa et 'Abd Al-Hâfiz Al-Achhab mais certainement pas Ribhî Abû Snayna. Zahrân Abû Qbayta et 'Alî Abû Al-Rîch, totalement méprisés par la ville qui les a placés en 20^e et 34^e positions, n'auraient ainsi sans doute pas été élus. Tous, de toutes façons, affichent leur fidélité au chef de l'OLP. Dépourvus de candidats, les camps confirment leur marginalité dans cette région prisonnière des rivalités entre la ville et les grosses agglomérations rurales.

La carte des solidarités

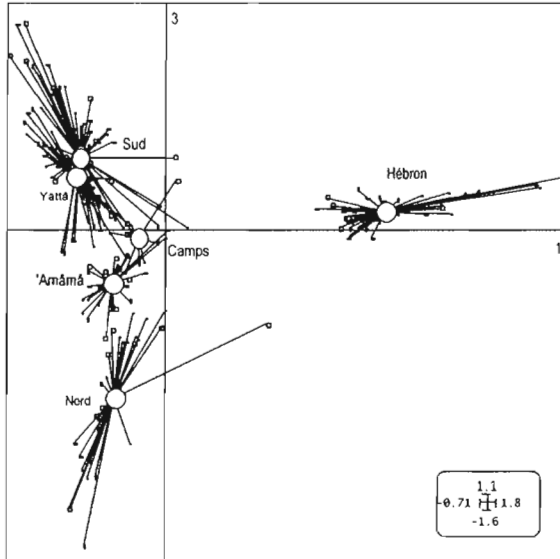
L'axe 1^{er} de l'analyse factorielle des résultats met en évidence une radicale hétérogénéité entre la ville, présente dans sa partie positive, et les villages auxquels s'assimilent les camps, groupés dans sa partie négative. Seuls les bureaux 200 de Bayt 'Aynûn/S'îr et 106 de Dûrâ manifestent une singularité suspecte au regard des autres bureaux de ces communes.

Cependant, si une grande homogénéité caractérise la ville selon les axes 2 et 3, la diversité, en revanche, apparaît parmi les villages. L'ancienne 'Amâma manifeste la continuité de ses solidarités internes tandis que la *nâhiyya* d'Al-Khalîl connaît de profondes lignes de partages. L'identité propre à Yattâ face à l'ensemble des autres sous-régions villageoises rejetées en un bloc est soulignée par l'axe 2. Rîhiyya seule avec ses 2 bureaux, bien que voisine de Yattâ, procède du vote de Dûrâ. Cette identité doit néanmoins être relativisée par la projection sur l'axe 3 qui, tout en soulignant une fois encore les cohésions internes à chaque sous-région oppose cette fois le nord, auquel s'assimile la 'Amâma, au sud, auquel s'assimile Yattâ, les camps conservant leur place intermédiaire. Chaque village jouit par ailleurs d'une grande cohérence au sein de chaque sous-ensemble. Le tout renvoie donc à des localismes extrêmement forts qui hésitent à se dépasser même au niveau d'ensembles régionaux.

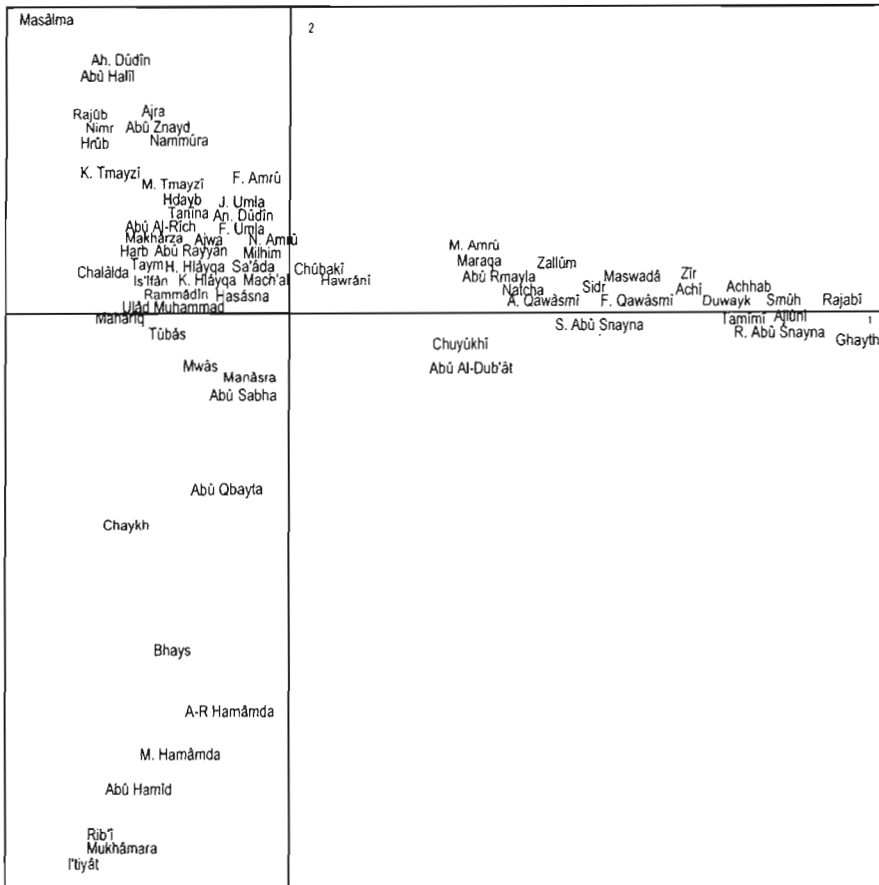
Nuage des bureaux et nuage des candidats se recourent totalement sur la base des solidarités locales à l'écart de toute sensibilité de listes. L'ensemble des candidats originaires d'Hébron, à la seule exception de Jamâl Al-Chûbakî résidant du quartier Al-Chaykh mais originaire de Bayt Jibrîn aujourd'hui en Israël, se retrouve ainsi dans la partie positive de l'axe 1. Le mariage de Nabîha Abû Rmayla avec un Abû 'Ayyâch de Bayt Ummar, à l'évidence, ne lui a pas apporté les voix des villages de la 'Amâma. Ses résultats sont massivement liés à ses origines familiales de la Mahallat Al-Madârasa d'Hébron même si Bayt Ummar, mais Bayt Ummar seul, lui a également accordé ses suffrages. L'intégration du docteur Mahmûd 'Amrû à la ville est manifeste même si Dûrâ, le berceau de la famille, lui prodigue encore un certain soutien. Il est vrai que l'installation de 'Amrû dans la Mahallat Banî Dâr d'Hébron remonte au moins au siècle dernier. La ville pratique ainsi le localisme avec éclat. Si l'on considère, en effet, les 20 mieux élus dans la cité, 5 seulement sont villageois, 3 d'entre eux étant placés en élus potentiels, 'Abbâs Zakî, Muhammad Al-Hawrânî et Nabîl 'Amrû, tous 3 de la liste Fath et détenteurs de hautes fonctions nationales.



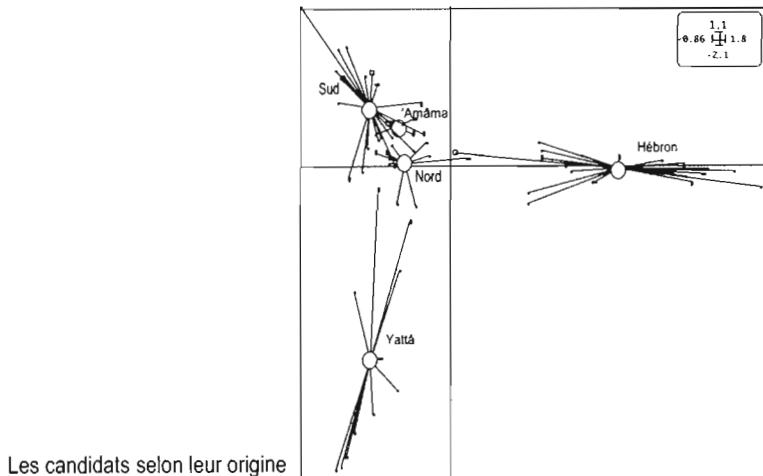
Hébron : Typologie des votes exprimés dans chaque bureau (axes 1/2)

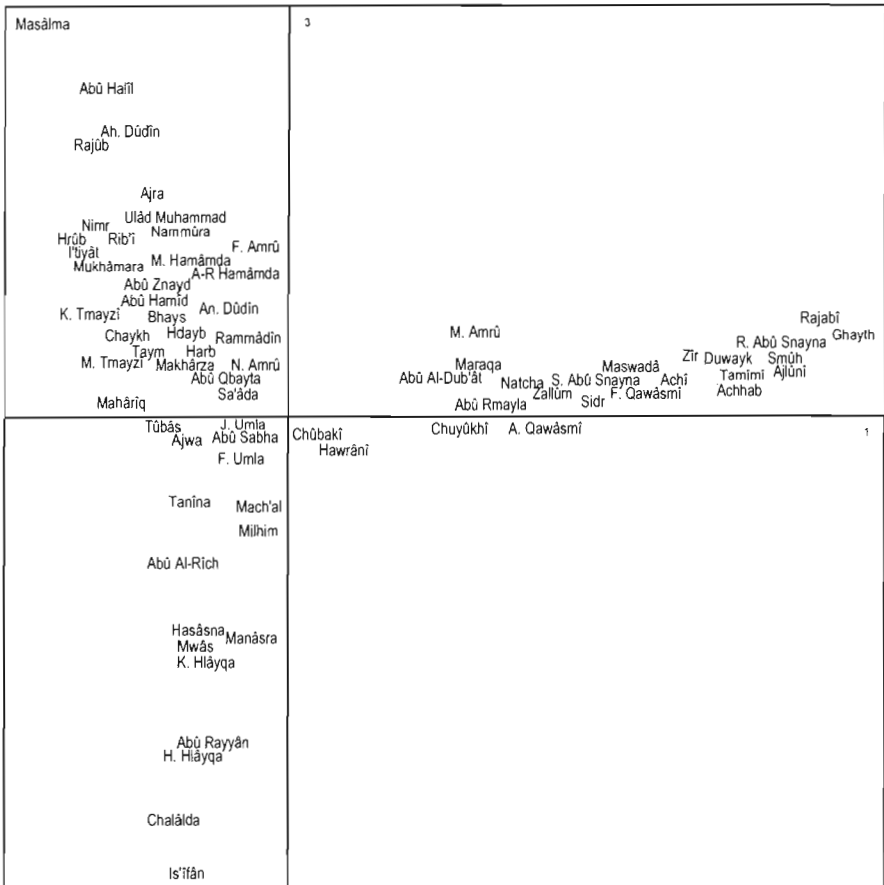


Hébron : Typologie des votes exprimés dans chaque bureau (axes 1/3)

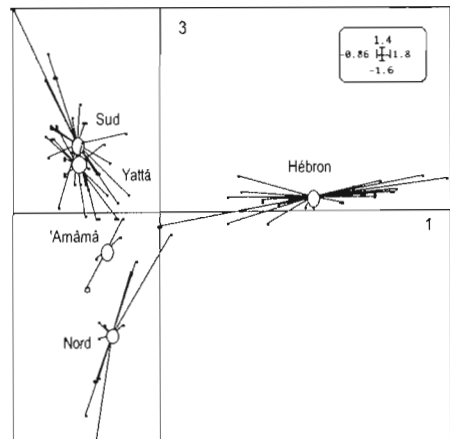


Hébron: Typologie des suffrages rassemblés par chaque candidat (axes 1 et 2)





Hébron : Typologie des suffrages rassemblés par chaque candidat (axes 1 et 3)



Les candidats selon leur origine

Les villages accentuent à l'égard d'Hébron l'ignorance dans laquelle celle-ci semble les traiter. Parmi leurs élus potentiels ne figurent que 2 Hébronites, Jamâl Al-Chûbakî et Rafiq Al-Natcha, le 3^e citoyen, Ibrâhîm Maraqa, n'obtenant que la 22^e place. Encore faut-il souligner une fois encore que Chûbakî se situe à l'intersection de sa ville d'adoption et de ses racines qui plongent dans la *nâhiyya* de Bayt Jibrîn.

L'ignorance commune de la ville par les villages scelle des alliances sans toutefois déboucher sur le dépassement des localismes régionaux. Dans cet enfermement, les villages de l'ancienne °Amâma apparaissent comme les plus ouverts. Il est vrai que 4 candidats seulement provenaient de ses villages. Abû Al-Rîch (2^e en °Amâma mais 8^e dans la circonscription) et Tanîna (7^e et 15^e) profitent de la préférence locale tout comme les °Umla. Anciens "seigneurs" du lieu, ils ont néanmoins perdu toute influence sans doute après la fâcheuse expérience des Ligues de villages où ils s'étaient mêlés. Jamîl Al-°Umla, en effet, n'obtient dans l'ancien fief familial que la 24^e place (66^e au niveau de la circonscription) et Fâyiz Al-°Umla la 26^e (71^e).

Le nord fournit bien évidemment les meilleurs scores de °Abbâs Zakî, originaire de S°îr, avec près de 70% des suffrages devant Abû Sabha qui ne remporte que 30% de soutien. Donnant lui aussi la préférence à ses fils, le nord n'exclut pourtant pas d'autres villageois.

Le sud marque lui une préférence beaucoup plus forte pour les candidats issus de ses villages même si °Abbâs Zakî emporte la 1^{re} place.

Yattâ, enfin, rejoint Hébron dans son exclusivisme. Sept de ses élus potentiels en effet sont originaires de Yattâ même aux côtés de °Abbâs Zakî (à la 5^e place seulement), Chûbakî et Hawrânî. L'ensemble des candidats de Yattâ figurent dans les 18 meilleures places. Les candidats des autres agglomérations du sud y ont bénéficié d'un soutien quasi nul à l'exception de Nabil °Amrû, arrivé 11^e, le 2^e candidat du sud n'étant placé que 22^e.

Le renouvellement de la représentation

Hébron, par la contradiction entre son irrédentisme politique et le conformisme de ses élus, est sans doute la circonscription la plus emblématique dans sa manifestation du sens réel de ce scrutin.

La région d'Hébron a ainsi toujours constitué pour Hamas l'une de ses principales places fortes en Cisjordanie. Le mouvement islamique y a d'abord assumé l'héritage de l'Association des Frères musulmans, traditionnellement bien implantée dans la région, comme garante de la morale et de l'ordre social. Il a su ensuite canaliser l'exécration pour l'accaparement par les colons juifs d'une partie du *haram* d'Abraham comme la frustration née du refus israélien de faire passer la ville en zone A de l'autonomie à l'instar des autres cités palestiniennes. Dans la plupart de ses institutions, à la Chambre de commerce comme à l'Université islamique, les listes islamistes l'ont presque toujours emporté.

Dans un tel contexte de contestation et dans le cadre d'un scrutin politique au sens idéologique, la victoire de la quasi totalité des membres de la liste Fath ne pouvait renvoyer

qu'à une fraude massive. Telle fut d'ailleurs, pour la circonscription, l'interprétation la plus couramment donnée de cette élection. Sans exclure d'éventuelles manipulations, l'analyse factorielle des résultats a quant à elle montré avec éclat l'emprise des localismes loin de tout engagement organisationnel. Hébron, comme les autres villes, villages et camps de Cisjordanie et de la bande de Gaza, n'a ainsi voté qu'à travers le filtre de ses réseaux ethno-locaux de solidarité dont l'ancienneté est apparue comme le seul garant de la simple survie. Les seules réelles incertitudes se retrouvaient ainsi liées au manque de mobilisation de la ville, signe quant à lui de sa désaffection réelle vis-à-vis de l'Autorité.

À Hébron même, la victoire d'un Natcha ne fait jamais aucun doute dans quelque élection que ce soit dès lors que la principale *°achîra* hébronite se met d'accord sur un candidat unique et que celui-ci témoigne d'un engagement patriotique aussi minime fût-il (nationaliste laïc ou religieux). Tel était le cas en janvier 1996. L'appartenance de Rafîq Al-Natcha au courant religieux de Fath et ses prises de positions hostiles aux Accords d'Oslo devenaient ainsi marginales. À trois reprises, comme déjà souligné, un Natcha, Hâfiz °Abd Al-Nabî Al-Natcha, avait siégé à la Chambre de Amman. En 1976, le candidat Natcha à la mairie d'Hébron était un communiste, Ahmad Hamza Al-Natcha, membre du Comité Central du PCP et pivot du Front National. Le Premier ministre israélien d'alors, Yitzhak Rabin, n'avait trouvé pour seule échappatoire à sa victoire attendue que le bannissement vers la Jordanie à quelques jours du scrutin. Un Qawâsmî avait alors été élu mais ce fut un Natcha, Fath cette fois en la personne de Mustafâ °Abd Al-Nabî, qui lui succéda en 1980, quand il fut à son tour banni. La maladie d'Ahmad Hamza et son décès quelques jours avant le scrutin de janvier 1996 l'avait empêché de participer à l'élection de l'autonomie. En 1991, Hâchim °Abd Al-Nabî Al-Natcha était quant à lui élu président de la Chambre de commerce et d'industrie de la ville sur la liste islamiste quand Jibrîl Mûsâ Al-Natcha était élu secrétaire de la Chambre sur la liste Fath.

En l'absence des Ja°barî et Muhtasib, la victoire d'un Qawâsmî paraissait également acquise, le seul facteur d'incertitude tenant à la candidature de 2 membres de la *°achîra*. Si aucun Qawâsmî n'avait siégé à la Chambre de Amman, le Fath Fahd Al-Qawâsmî avait été élu maire de la ville en 1976, et Nizâm Ahmad Al-Qawâsmî figure parmi les élus islamistes de la Chambre de commerce.

L'élection de Jamâl Al-Chûbakî se situe également dans une certaine continuité. La circonscription, comme celle de Bethléem, compte en effet de nombreux réfugiés de Bayt Jibrîn et sa région. À deux (ou 3) reprises un membre de l'une des principales *hamûla*-s de la ville, Sa°îd Al-°Azza, avait d'ailleurs siégé à la Chambre de Amman comme député d'Hébron. En janvier 1996, c'est à Bethléem qu'un candidat °Azza, °Isâ Al-°Azza, se présentait et son échec ne fut dû qu'au seul quota confessionnel. À Hébron, Chûbakî était quant à lui élu, profitant vraisemblablement de la conjugaison entre le vote de Bayt Jibrîn, le soutien d'Hébron où il vit et l'aura de la lutte nationale.

Sur Hébron, en réalité, la surprise vient non de l'identité des élus mais soit de l'absence de certaines candidatures, Ja°barî (voir *supra*) ou Tahbûb par exemple, soit de l'échec d'autres, celui de l'unique candidat Tamîmî ou encore de °Abd Al-Hâfiz Al-Achhab. Dans ces 2 cas, ces citoyens se sont en fait montrés incapables de drainer des soutiens hors ceux de la ville.

Dans les villages, l'élection d'un *ʿAmrû*, détenteur traditionnel de la *machyakha* d'Al-Qaysiyya Al-Fawâqa, ne faisait guère de doute, seule la présence de 3 candidats issus de la *ʿachîra* pouvant mener à l'échec. Pour la période récente, pas moins de 3 *ʿAmrû* avaient d'ailleurs siégé à 4 reprises à la Chambre jordanienne (*ʿAbd Allâh*, *Yâsir* et *Yûsuf*). *Mûsâ Abû Sabha*, pour sa part, n'est pas non plus le premier de sa famille à siéger à une assemblée élue. Avant lui, *Muhammad ʿUthmân Abû Sabha* avait déjà été élu au parlement jordanien. L'élection triomphale de *ʿAbbâs Zakî*, en revanche, relève de la nouveauté. Les *Machʿal*, qui se partagent *Sʿîr* avec les *Chalâlda*, n'ont jamais eu semble-t-il d'importance régionale particulière. Les *Dûdîn* sont les grands perdants du scrutin et leur échec est sans doute le prix de la présence de 2 candidats issus de la *ʿachîra*.

Abû Al-Dub'ât, Khumays Muhammad Khalil	Fida	Fida	Hébron	N Syndicaliste
Abû Al-Rich, 'Alî Muhammad Husayn	Ind.	Fath	Sûrif	N Médecin
Abû Halîl, Tawfîq Mûsâ Ahmad (Hâjj)	Ind.	Fath	Dûra	N Commerçant
Abû Hamîd, Ismâ'îl Musallam Khalîl (Hâjj)	Ind.	Jord.	Yattâ/Al-Kfayr	N Maire désigné
Abû Qbayta, Zahrân Khalîl Sâlih	Ind.	Fath	Yattâ	N Journaliste
Abû Rayyân, Muh. A-Mahdî Muhaysin (Hâjj)	Ind./FB	Fath	Halhûl	N Enseignant
Abû Rmayla, Nabîha [Abû 'Ayyâch] (Mme)	Ind.	Fath	Hébron/B. Ummar	N Publicitaire
Abû Sabha, Mûsâ Yâsin 'Isâ	Fath	Fath **	Yattâ/Umm Satr	N Politique/Avocat
Abû Snayna, Ribhî 'Abd Al-Mahdî 'Alî	Ind./FB	Ind.	Hébron	N Ens. Polytech. Hébr.
Abû Snayna, Sulaymân Mahmûd Mûsâ	Fath	Fath **/Islam.	Hébron	N AP/Dir Gall/Avocat
Abû Znayd, Samîr Ahmad 'Uthmân	Ind.	Fath	Dûra	N Enseignant Univ. Najâh
Achhab (Al-), A-Hafîz A-Salâm Muh.	Ind.	Fath/Ex PPP	Hébron	N Médecin
'Achî (Al-), Amîn Ahmad A-Qâdir (Hâjj)	Ind./TWM	Islam.	Hébron	N Commerçant
'Ajlûnî (Al-), 'Izz Mutlaq Sâlim	Ind./FB	Fath	Hébron	N Hom. Aff.
'Ajra, A-Rahmân Muh. Ismâ'îl Hijja (Chaykh)	Ind.	Jord.	Dûra	N Pst Conseil vill.
'Ajwa, Mûsâ Hasan Mûsâ [Al-Rawâchada]	Ind.	Fath	Sammû'	N Employé Univ. Hébron
'Amrû, Fakhri Muhammad Mûsâ	Ind./TWM	Fath	Durâ	N Enseignant
'Amrû, Mahmûd Muhammad Mahmûd (Hâjj)	Ind.	Fath	Hébron/Dûra	N Médecin
'Amrû, Nabîl Mahmûd Yûsuf	Fath	Fath **	Dûrâ/R	N AP/Conseiller/Journaliste
Bhays, Mahmûd Hasan Nâjî	Fida	Fida	Yattâ/Suwwân	N
Chalâlda (Al-), Fahmî Sabrî A-Rahmân	Ind./FB	Fath	S'îr	N Avocat
Chaykh (Al-), Mûsâ Khalîl Hus. [Al-Mukhâmara]	PPP	PPP	Yattâ/Raq'a	N Avocat
Chûbakî (Al-), Jamâl A-Latif Sâlih	Fath	Fath **	Hébron	R Politique/Employé
Chuyûkhî (Al-), 'Azmi Muh. Isma'îl	Ind.	Fath	Hébron	N Commerçant
Dûdîn, Ahmad Châkir Salâma	Ind.	Fath	Dûra	N
Dûdîn, Anwar Akram 'Isâ	PPP	PPP	Durâ/B. Sâhûr	N Médecin
Duwayk (Al-), Kamâl Murtadâ Sulaymân	Ind./TWM	Fath	Hébron	N Ingénieur agricole
Ghayth, Lâfî Badr Husayn	Ind.	Fath	Hébron	N Hom. Aff.
Hamâmda (Al-), 'Abd Al-Rahmân Muh. Ahmad	Ind./KCHI	Islam.	Yattâ/Raq'a	N Hom. Aff.
Hamâmda (Al-), Mahmûd Muh. Ghannâm	Ind.	Fath	Yattâ/Raq'a	N Hom. Aff./Banquier
Harb, Ahmad Mûsâ Khalîl	Ind.	Ex PPP	Dhâhiriyya/Râmallâh	N Enseignant U. Bir Zayt
Hasâsna (Al-), 'Arîf 'Alî Muhammad	Ind.	Fath	Chuyûkh	N
Hawrânî (Al-), Muhammad A-Fattâh Muh.	Fath	Fath **	Halhûl	R Politique
Hdayb, Maryam Muhammad A-Fattâh (Mme)	Ind.	Fath **	Dûra	N Enseignant
Hlâyqa (Al-), Hâmid 'Isâ Husayn (Hâjj)	Ind.	Fath	Chuyûkh	N Commerçant
Hlâyqa (Al-), Khalîl Ismâ'îl Muhammad	Ind.	Fath	Chuyûkh	N Hom. Aff.
Hrûb (Al-), Saqr 'Abd 'Abd Al-Fattâh	Ind.	Islam.	Dûrâ/Dayr Sâmîit/D	N Ens. Univ. Isl. Gaza
I'tiyât, Ahmad Mûsâ 'Isâ	Ind.	Islam.	Yattâ	N Enseignant
Is'îfân, Amîn 'Alî Muh. Sâlim [Al-'Ayâyda]	Ind.	Fath	Chuyûkh/Jérusalem	N Médecin
Mach'al, Charîf 'Alî Husayn ('Abbâs Zakî)	Fath	Fath **	S'îr/R	N Politique
Mahârîq (Al-), Ibrâhîm A-Qâdir Mûsâ	Ind.	Fath	Sammû'	N Médecin
Makhârza (Al-), 'Alî Yâsin Mansiyya	Ind./Fath	Fath	Dhâhiriyya	N Cultivateur
Manâsra (Al-), Dâ'ûd 'Abd Hasan (Hâjj)	Ind./FB	Fath	Banî Na'im	N Ens./Pst Conseil vill.
Maraqqa, Ibrâhîm Râchîd Muhammad (Hâjj)	Fath	Fath	Hébron	N Commerçant
Masâlma (Al-), Khalîl Muhammad Mahmûd	Ind.	Ind.	Dûrâ/Bayt 'Awâ	N Hom. Aff.
Maswadâ, Bâsim Murchîd Ishâq	FLPP/KCHI	FLPP	Hébron	N Avocat
Milhim, Muhammad 'Ayyâch A-Jawâd	Ind.	Fath	Halhûl/R	N Avocat
Mukhâmara (Al-), Mahmûd Muh. Ahm. [Al-'Azab]	Ind.	Islam.	Yattâ/Raq'a	N Hom. Aff.
Mwâs, Muhammad 'Abd Al-Hamîd Mwâs	Ind.	Fath	Banî Na'im	N Enseignant

Nammūra (Al-), A-Rahmān Misbāh Muh.	Ind.	Ind.	Dūrā	N Médecin
Natcha (Al-), Rafiq Chākīr Darwīch	Fath	Fath **/Islam.	Hébron/R	N Politique/Ecrivain
Nimr, Muhammad Mahmūd 'Abd Al-Fattāh	Ind.	Fath	Idhnā	N Hom. Aff.
Qawāsmī (Al-), 'Alī Ibrāhīm Ghazzāl	Fath	Fath	Hébron/D	N Pharmacien
Qawāsmī (Al-), Fāyiz Dā'ūd Muh. (Hājj)	Ind./TWM	Fath/Islam.	Hébron	N Hom. Aff.
Rajabī (Al-), Muhammad 'Arif Darwīch	Ind./KCHI	Fath	Hébron	N Fonctionnaire/Sport
Rajūb (Al-), Muhammad Muhammad Jabr	Ind.	Fath	Dūrā/Kraysa	N
Rammādīn (Al-), Nawwāf Sirhān Sul. (Chaykh)	Ind.	Ind.	Dhāhiriyya	N Chaykh tribu
Rib'ī, Jum'a Ahmad Rabi'	Ind.	Ind.	Yattā/Raq'a	N
Sa'āda, Mahmūd Muhammad Mahmūd	Ind.	Ex PPP	Dhāhiriyya	N Médecin
Sidr, Muhammad Mūsā Taha A-Wāhid	Ind.	Ind.	Hébron	N Bureau/Mukhtār
Smūh, Khadr Ismā'īl 'Abd Al-Rahmān	Ind.	Ind.	Hébron	N Commerçant
Tamīmī (Al-), Rā'if A-Halīm l'bidū	Ind.	Fath	Hébron	N Hom. Aff.
Tanīna, Abū Al-Fahd Muhammad Hasan	Ind.	Fath	Tarqūmiyya	N Fonctionnaire
Taym, Yūnis Muhammad 'Abd [Jabbārīn]	PPP	PPP	Dhāhiriyya	N Syndicaliste
Tmayzī, Khālīd Hasan Rachīd	Ind.	Ind.	Idhnā	N
Tmayzī, Muhammad Musallam Musallam	Ind.	Fath	Idhnā	N Commerçant
Tūbāsī (Al-), Na'im Ibrāhīm 'Alī Yazīd	Ind.	Fath	Yattā/Rāmāllāh	N Journaliste
Ulād Muhammad, Jamīl Jābir A-Majīd	FLA-CP	FLA-CP	Dūrā/Dayr 'Asal	N Ingénieur
'Umla (Al-), Fāyiz A-Hāfidh Ahmad	Ind.	Fath	Bayt Ulā	N Quds Sports Magazine
'Umla (Al-), Jamīl Falāh 'Abd Al-Fattāh	Ind.	Ex Jord./Israël	Bayt Ulā	N Hom. Aff./Pst Cons. vill.
Zallūm, Māhir Dā'ūd Chukrī	FLPP/KCHI	FLPP	Hébron	N Docteur ?
Zīr (Al-), Muhammad Walīd Jabr Mahmūd (Hājj)	Ind.	Islam.	Hébron	N Enseignant

			Circonscription			Hébron (H)			Villages		Camps			
Mach'al	Fath	N	39348	1	44.5%	3	33.2%	17.6%	1	46.2%	76.1%	1	95.3%	6.3%
Abû Sabha	Fath	Y	25316	2	28.6%	12	15.6%	12.9%	2	30.9%	79.3%	4	76.0%	7.8%
Chûbakî	Fath	H	24346	3	27.6%	6	26.9%	23.0%	4	25.1%	67.0%	2	93.2%	9.9%
N. Amrû	Fath	S	23269	4	26.3%	10	18.6%	16.7%	3	27.3%	76.3%	5	63.4%	7.1%
Hawrânî	Fath	N	23034	5	26.1%	5	28.5%	25.8%	5	22.6%	63.7%	3	93.1%	10.5%
Natcha	Fath	H	17242	6	19.5%	1	42.7%	51.7%	10	11.8%	44.3%	8	26.5%	4.0%
Abû Qbayta	Ind.	Y	15841	7	17.9%	20	9.5%	12.6%	6	19.2%	78.6%	6	53.9%	8.8%
Abû Al-Rîch	Ind.	A	12087	8	13.7%	34	2.5%	4.3%	7	17.3%	92.7%	16	14.0%	3.0%
S. Abû Snayna	Fath	H	12034	9	13.6%	4	33.0%	57.2%	25	7.0%	37.6%	10	24.1%	5.2%
A. Qawâsmî	Fath	H	10334	10	11.7%	7	25.5%	51.4%	24	7.1%	44.3%	14	16.9%	4.2%
Maraqâ	Fath	H	10206	11	11.5%	8	22.4%	45.8%	22	7.8%	49.4%	12	19.2%	4.9%
Mîhîm	Ind.	N	10072	12	11.4%	24	7.6%	15.8%	9	12.6%	81.1%	21	12.1%	3.1%
Abû Znayd	Ind.	S	9290	13	10.5%	33	2.6%	5.9%	8	13.1%	91.8%	29	8.3%	2.3%
Achhab	Ind.	H	8669	14	9.8%	2	34.9%	84.0%	53	2.0%	14.9%	46	3.7%	1.1%
Tanîna	Ind.	A	8607	15	9.7%	43	1.6%	3.9%	11	11.5%	87.0%	7	30.0%	9.0%
An. Dûdîn	PPP	S	7848	16	8.9%	27	5.7%	15.2%	16	9.3%	76.8%	9	24.2%	8.0%
Bhays	FIDA	Y	7254	17	8.2%	31	3.1%	8.9%	12	9.7%	86.7%	20	12.3%	4.4%
Makhârza	Fath	S	7091	18	8.0%	35	2.4%	7.1%	13	9.6%	88.0%	17	13.3%	4.9%
Chalâlâda	Ind./FB	N	6877	19	7.8%	42	1.9%	5.6%	14	9.5%	89.5%	19	12.8%	4.8%
M. Amrû	Ind.	H	6848	20	7.7%	13	15.3%	46.7%	32	5.3%	49.9%	28	8.9%	3.4%
Harb	Ind.	S	6582	21	7.4%	38	2.1%	6.8%	17	9.1%	89.4%	25	9.8%	3.8%
Hrûb	Ind.	S	6488	22	7.3%	64	0.7%	2.1%	15	9.5%	94.7%	31	7.8%	3.1%
Taym	PPP	S	5967	23	6.8%	44	1.5%	5.4%	20	8.2%	88.8%	18	13.3%	5.8%
M. Tmayzî	Ind.	S	5823	24	6.6%	41	1.9%	6.9%	18	8.2%	91.5%	45	3.7%	1.6%
Rajûb	Ind.	S	5582	25	6.3%	62	0.7%	2.5%	19	8.2%	95.1%	39	5.3%	2.5%
Ah. Dûdîn	Ind.	S	5497	26	6.2%	51	1.0%	3.9%	21	7.8%	92.5%	32	7.7%	3.7%
Abû Rayyân	Ind./FB	N	5217	27	5.9%	50	1.0%	4.2%	23	7.5%	92.9%	38	5.9%	2.9%
'Ajwa	Ind.	S	5160	28	5.8%	37	2.2%	9.0%	27	6.7%	83.9%	15	14.1%	7.1%
R. Abû Snayna	Ind./FB	H	4959	29	5.6%	9	19.2%	80.6%	63	1.3%	16.7%	41	5.1%	2.7%
Nimr	Ind.	S	4894	30	5.5%	47	1.1%	4.7%	26	6.9%	91.9%	37	6.3%	3.4%
Abû Al-Dub'ât	FIDA	H	4817	31	5.5%	18	10.2%	44.2%	42	3.7%	49.6%	22	11.6%	6.2%
Hdayb	Ind.	S	4763	32	5.4%	36	2.3%	10.2%	30	5.6%	77.0%	11	23.6%	12.8%
Chaykh	PPP	Y	4540	33	5.1%	46	1.2%	5.4%	29	6.2%	89.3%	26	9.3%	5.3%
l'tiyât	Ind.	Y	4528	34	5.1%	56	0.8%	3.7%	28	6.5%	93.7%	43	4.5%	2.6%
Nammûra	Ind.	S	4314	35	4.9%	40	2.0%	9.5%	31	5.6%	84.7%	24	9.8%	5.9%
Chuyûkhî	Ind.	H	4199	36	4.8%	23	8.6%	42.8%	46	3.4%	52.3%	30	7.9%	4.9%
F. Qawâsmî	Ind./TWM	H	4161	37	4.7%	14	13.4%	67.3%	54	2.0%	30.8%	47	3.1%	1.9%
Tamîmî	Ind.	H	4104	38	4.6%	11	15.9%	80.7%	65	1.1%	18.0%	57	2.1%	1.3%
F. Amrû	Ind./TWM	S	3599	39	4.1%	30	3.2%	18.6%	39	4.2%	76.4%	36	6.9%	5.0%
Tûbâsî	Ind.	Y	3545	40	4.0%	57	0.8%	4.7%	37	4.5%	82.0%	13	18.2%	13.3%
'Achî	Ind./TWM	H	3535	41	4.0%	15	12.6%	74.5%	66	1.0%	18.0%	23	10.3%	7.6%
K. Hlâyqa	Ind.	N	3443	42	3.9%	53	1.0%	5.8%	34	4.8%	91.1%	44	4.1%	3.1%
K. Tmayzî	Ind.	S	3424	43	3.9%	71	0.3%	1.7%	33	5.1%	96.2%	51	2.8%	2.1%
Manâsra	Ind./FB	N	3372	44	3.8%	49	1.1%	6.6%	35	4.8%	91.6%	55	2.3%	1.7%
Maswadâ	FLPP/KCHI	H	3360	45	3.8%	17	10.6%	65.6%	59	1.7%	33.0%	58	1.9%	1.4%
Voix			458921				24.1%			70.4%			5.5%	
Inscrits			133084				32.6%			63.6%			3.8%	
Votants			88366				23.6%			73.5%			2.9%	

		Amâma (A)			Nord (N)			Sud (S)			Yattâ (Y)		
Mach'al	N	1	56.0%	18.7%	1	69.4%	24.4%	1	37.3%	25.4%	5	27.2%	7.8%
Abû Sabha	Y	4	32.3%	16.7%	2	30.1%	16.4%	4	22.1%	23.3%	1	51.6%	22.9%
Chûbakî	H	3	38.2%	20.6%	5	25.0%	14.2%	3	23.6%	25.9%	8	13.8%	6.4%
N. Amrû	S	6	30.1%	17.0%	7	21.4%	12.7%	2	35.6%	40.9%	11	11.8%	5.7%
Hawrânî	N	5	31.6%	18.0%	4	27.8%	16.7%	6	19.4%	22.6%	9	13.4%	6.5%
Natcha	H	10	15.2%	11.6%	16	10.8%	8.6%	17	11.7%	18.2%	13	9.1%	6.0%
Abû Qbayta	Y	11	11.5%	9.6%	11	13.8%	12.0%	14	13.0%	22.0%	2	49.4%	35.0%
Abû Al-Rîch	A	2	47.8%	51.8%	10	15.6%	17.8%	24	8.7%	19.4%	20	4.0%	3.7%
S. Abû Snayna	H	19	8.1%	8.8%	20	6.8%	7.8%	29	6.0%	13.3%	14	8.2%	7.7%
A. Qawâsmî	H	20	8.1%	10.3%	15	10.9%	14.6%	31	5.5%	14.2%	19	4.9%	5.3%
Maraqa	H	14	9.6%	12.3%	22	5.7%	7.8%	19	9.7%	25.6%	24	3.4%	3.7%
Milhim	N	8	18.5%	24.0%	8	21.2%	29.1%	22	9.2%	24.5%	26	3.2%	3.5%
Abû Znayd	S	9	16.9%	23.9%	23	5.0%	7.5%	5	20.1%	58.0%	38	2.0%	2.4%
Achhab	H	39	3.2%	4.9%	37	2.5%	4.0%	50	1.6%	4.8%	55	0.9%	1.2%
Tanîna	A	7	29.9%	45.5%	18	9.3%	14.9%	28	7.4%	23.1%	31	2.7%	3.5%
An. Dûdîn	S	12	10.1%	16.9%	25	4.6%	8.2%	13	13.9%	47.5%	27	2.9%	4.2%
Bhays	Y	29	4.2%	7.6%	33	3.0%	5.8%	32	5.3%	19.4%	3	34.8%	53.9%
Makhârza	S	30	4.0%	7.4%	19	6.8%	13.2%	7	16.3%	61.6%	22	3.7%	5.8%
Chalâlâda	N	17	8.9%	17.0%	3	27.9%	56.0%	41	3.1%	11.9%	29	2.9%	4.7%
M. Amrû	H	34	3.4%	6.6%	28	4.0%	8.0%	26	7.9%	30.9%	32	2.7%	4.4%
Harb	S	27	4.7%	9.3%	21	5.8%	12.1%	11	16.0%	64.9%	39	1.8%	3.0%
Hrûb	S	18	8.6%	17.4%	34	2.9%	6.3%	10	16.0%	66.1%	28	2.9%	5.0%
Taym	S	16	9.0%	19.8%	29	3.8%	8.8%	16	12.4%	55.5%	34	2.5%	4.6%
M. Tmayzî	S	13	10.0%	22.5%	30	3.3%	7.9%	15	12.6%	58.1%	41	1.5%	2.9%
Rajûb	S	46	2.8%	6.5%	53	1.4%	3.4%	8	16.3%	78.0%	23	3.6%	7.1%
Ah. Dûdîn	S	38	3.3%	7.9%	39	2.0%	5.1%	9	16.0%	78.0%	58	0.7%	1.5%
Abû Rayyân	N	22	6.7%	16.9%	6	23.7%	62.7%	47	1.7%	8.7%	36	2.1%	4.5%
'Ajwa	S	15	9.6%	24.3%	35	2.7%	7.2%	20	9.5%	49.3%	44	1.4%	3.0%
R. Abû Snayna	H	62	0.9%	2.3%	48	1.6%	4.4%	56	1.3%	6.8%	43	1.4%	3.2%
Nimr	S	42	2.9%	7.7%	43	1.8%	5.0%	12	14.3%	78.0%	62	0.5%	1.2%
Abû Al-Dub'ât	H	40	3.1%	8.5%	36	2.6%	7.4%	40	3.7%	20.8%	17	5.5%	12.9%
Hdayb	S	32	3.7%	10.3%	24	4.8%	13.9%	25	8.4%	47.0%	33	2.5%	5.9%
Chaykh	Y	21	7.5%	21.7%	32	3.3%	10.1%	35	4.5%	26.6%	10	12.5%	30.9%
l'tiyât	Y	44	2.8%	8.1%	58	1.1%	3.3%	43	2.2%	13.1%	4	27.9%	69.2%
Nammûra	S	36	3.4%	10.2%	38	2.2%	7.1%	18	10.4%	64.5%	51	1.1%	2.8%
Chuyûkhî	H	43	2.9%	9.0%	27	4.3%	14.0%	42	3.0%	19.0%	21	3.9%	10.3%
F. Qawâsmî	H	37	3.3%	10.5%	40	1.9%	6.2%	48	1.6%	10.2%	42	1.4%	3.8%
Tamîmî	H	51	1.6%	5.2%	54	1.4%	4.6%	64	0.8%	4.9%	47	1.2%	3.3%
F. Amrû	S	47	2.5%	9.2%	45	1.7%	6.7%	27	7.7%	57.3%	52	1.0%	3.2%
Tûbâsî	Y	31	3.9%	14.4%	31	3.3%	13.0%	38	4.0%	30.5%	16	7.6%	24.1%
'Achî	H	56	1.2%	4.3%	55	1.3%	5.0%	62	0.9%	6.7%	59	0.7%	2.1%
K. Hlâyqa	N	25	5.1%	19.3%	12	12.7%	51.0%	45	2.1%	16.4%	45	1.4%	4.4%
K. Tmayzî	S	33	3.6%	13.8%	46	1.7%	6.9%	23	9.2%	71.7%	49	1.1%	3.8%
Manâsra	N	48	2.1%	8.3%	9	16.6%	67.9%	59	1.1%	8.5%	37	2.1%	7.0%
Maswadâ	H	52	1.5%	5.7%	44	1.8%	7.3%	44	2.2%	17.2%	56	0.8%	2.8%
Voix				15.5%			14.8%			29.9%			10.2%
Inscrits				13.5%			13.9%			26.1%			10.1%
Votants				14.8%			15.6%			30.3%			12.7%

			Circonscription			Hébron (H)			Villages			Camps		
'Ajlûnî	Ind./FB	H	3266	46	3.7%	16	11.5%	73.3%	64	1.2%	24.3%	48	3.0%	2.4%
H. Hlâyqa	Ind.	N	3179	47	3.6%	48	1.1%	7.2%	38	4.4%	90.5%	50	2.9%	2.3%
Mahârîq	Ind.	S	3144	48	3.6%	69	0.3%	2.3%	36	4.7%	96.7%	62	1.2%	1.0%
Sa'âda	Ind.	S	3069	49	3.5%	39	2.0%	13.6%	41	3.8%	80.1%	33	7.5%	6.3%
Mukhâmara	Ind.	Y	3040	50	3.4%	59	0.8%	5.3%	40	4.2%	88.6%	35	7.1%	6.1%
Rammâdîn	Ind.	S	2739	51	3.1%	52	1.0%	7.8%	45	3.5%	83.7%	27	9.0%	8.5%
Zallûm	FLPP/KCHI	H	2735	52	3.1%	26	6.8%	51.7%	55	2.0%	46.7%	59	1.7%	1.6%
M. Hamâmda	Ind.	Y	2712	53	3.1%	45	1.4%	10.8%	44	3.5%	84.6%	42	4.9%	4.7%
Rajabî	Ind./KCHI	H	2543	54	2.9%	21	9.5%	77.9%	67	0.8%	21.3%	65	0.8%	0.8%
Zîr	Ind.	H	2429	55	2.7%	22	9.1%	77.8%	68	0.7%	19.6%	52	2.5%	2.6%
Mwâs	Ind.	N	2394	56	2.7%	70	0.3%	3.0%	43	3.5%	96.1%	63	0.9%	1.0%
Smûh	Ind.	H	2328	57	2.6%	19	10.0%	90.0%	72	0.3%	9.4%	69	0.5%	0.6%
Abû Rmayla	Ind.	H	2135	58	2.4%	29	4.6%	45.4%	60	1.7%	51.7%	53	2.4%	2.9%
Ulâd Muhammad	FLA-CP	S	2106	59	2.4%	65	0.6%	6.4%	47	2.7%	84.6%	34	7.4%	9.1%
Is'îfân	Ind.	N	1978	60	2.2%	60	0.7%	7.4%	50	2.6%	85.7%	40	5.3%	6.9%
Abû Hamîd	Ind.	Y	1905	61	2.2%	63	0.7%	7.3%	48	2.7%	90.5%	60	1.6%	2.2%
'Ajra	Ind.	S	1901	62	2.2%	61	0.7%	7.6%	49	2.6%	89.2%	54	2.4%	3.2%
Duwayk	Ind./TWM	H	1801	63	2.0%	25	7.0%	81.6%	69	0.5%	17.8%	71	0.5%	0.7%
Abû Halîl	Ind.	S	1779	64	2.0%	68	0.4%	4.6%	51	2.5%	91.2%	49	2.9%	4.2%
Hasâsna	Ind.	N	1602	65	1.8%	58	0.8%	10.2%	52	2.1%	86.4%	56	2.1%	3.4%
J. 'Umla	Ind.	A	1489	66	1.7%	54	0.9%	12.4%	56	2.0%	85.4%	61	1.3%	2.3%
Rib'î	Ind.	Y	1390	67	1.6%	67	0.5%	7.2%	57	2.0%	91.4%	66	0.8%	1.4%
Ghayth	Ind.	H	1323	68	1.5%	28	5.2%	82.5%	71	0.3%	16.7%	72	0.4%	0.8%
Masâima	Ind.	S	1305	69	1.5%	72	0.2%	3.2%	58	1.9%	95.3%	67	0.7%	1.5%
A-R Hamâmda	Ind./KCHI	Y	1152	70	1.3%	55	0.9%	15.6%	61	1.5%	82.6%	64	0.8%	1.8%
F. Umla	Ind.	A	1043	71	1.2%	66	0.5%	10.5%	62	1.4%	88.1%	68	0.6%	1.4%
Sidr	Ind.	H	948	72	1.1%	32	3.0%	65.1%	70	0.5%	33.6%	70	0.5%	1.3%
Voix			458921				24.1%			70.4%			5.5%	
Inscrits			133084				32.6%			63.6%			3.8%	
Votants			88366				23.6%			73.5%			2.9%	

		Amâma (A)		Nord (N)		Sud (S)		Yattâ (Y)					
'Ajlûni	H	45	2.8%	11.2%	59	1.0%	4.3%	61	0.9%	7.4%	67	0.4%	1.3%
H. Hlâyqa	N	35	3.4%	14.1%	13	12.7%	55.0%	46	2.1%	17.3%	48	1.1%	4.1%
Mahâriq	S	59	0.9%	3.9%	56	1.2%	5.4%	21	9.3%	79.4%	35	2.2%	8.0%
Sa'âda	S	23	6.4%	27.4%	47	1.7%	7.6%	36	4.4%	38.8%	40	1.7%	6.3%
Mukhâmara	Y	60	0.9%	3.9%	41	1.8%	8.4%	54	1.4%	12.0%	6	17.4%	64.3%
Rammâdin	S	50	1.9%	8.9%	49	1.5%	7.7%	30	5.7%	55.4%	30	2.8%	11.6%
Zallûm	H	28	4.3%	20.7%	42	1.8%	9.0%	49	1.6%	15.4%	65	0.4%	1.6%
M. Hamâmda	Y	58	1.1%	5.1%	51	1.4%	7.4%	57	1.2%	11.5%	7	14.6%	60.6%
Rajabî	H	66	0.7%	3.7%	57	1.1%	6.1%	60	0.9%	9.6%	64	0.4%	1.9%
Zîr	H	65	0.8%	4.2%	60	0.9%	5.2%	63	0.8%	8.9%	69	0.3%	1.3%
Mwâs	N	64	0.8%	4.4%	14	12.5%	71.8%	55	1.3%	15.0%	53	1.0%	4.8%
Smûh	H	71	0.4%	2.2%	71	0.4%	2.6%	71	0.3%	3.4%	72	0.2%	1.1%
Abû Rmayla	H	41	2.9%	17.8%	52	1.4%	8.9%	51	1.6%	19.5%	54	1.0%	5.3%
Ulâd Muhammad	S	63	0.9%	5.4%	61	0.9%	5.8%	37	4.4%	55.9%	25	3.3%	17.5%
Is'îfân	N	54	1.4%	9.2%	17	9.5%	66.1%	66	0.6%	8.2%	66	0.4%	2.2%
Abû Hamîd	Y	57	1.1%	7.7%	50	1.5%	10.6%	58	1.1%	16.0%	12	9.5%	56.2%
'Ajra	S	61	0.9%	6.2%	63	0.8%	5.8%	33	4.9%	69.5%	46	1.3%	7.6%
Duwayk	H	70	0.5%	3.3%	68	0.6%	4.7%	70	0.4%	5.8%	60	0.6%	3.9%
Abû Halîl	S	53	1.4%	10.5%	67	0.6%	4.8%	34	4.7%	71.3%	57	0.7%	4.7%
Hasâsna	N	49	2.0%	16.0%	26	4.4%	37.8%	52	1.5%	24.9%	50	1.1%	7.7%
J. 'Umla	A	24	5.6%	49.5%	62	0.8%	7.5%	53	1.4%	24.8%	63	0.5%	3.6%
Rib'î	Y	55	1.2%	11.2%	65	0.8%	7.8%	67	0.6%	10.9%	15	7.6%	61.4%
Ghayth	H	72	0.3%	3.3%	69	0.6%	6.0%	72	0.3%	5.1%	70	0.3%	2.3%
Masâlma	S	67	0.6%	6.1%	70	0.5%	5.0%	39	4.0%	82.3%	71	0.2%	2.0%
A-R Hamâmda	Y	68	0.5%	5.9%	66	0.7%	8.1%	65	0.7%	17.0%	18	5.3%	51.6%
F. Umla	A	26	5.0%	63.4%	72	0.4%	5.6%	68	0.5%	13.7%	61	0.5%	5.5%
Sidr	H	69	0.5%	6.4%	64	0.8%	11.6%	69	0.4%	11.5%	68	0.3%	4.1%
Voix				15.5%			14.8%			29.9%			10.2%
Inscrits				13.5%			13.9%			26.1%			10.1%
Votants				14.8%			15.6%			30.3%			12.7%